29e ANNÉE — T. LXIV

N° 989 — 27 avril 1947



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux Paris Compte n° 1668

Le numéro : 12 francs

Abonnements { Un an : 260 francs
Six mois : 140 francs

ACTES DE S. S. PIE XII

Lettre Encyclique « Fulgens radiatur » (21. 3. 47)

pour le XIVe centenaire de la mort de saint Benoît [1]

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES
LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES,
ÉVÊQUES ET AUTRES ORDINAIRES DE LIEUX
EN PAIX ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE
APOSTOLIQUE

Pour le XIVe centenaire de la très pieuse mort de saint Benoît.

PIE XII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES,
SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Rayonnant comme un astre dans les ténèbres de la nuit, Benoît de Nursie honore non seulement l'Italie, mais l'Eglise tout entière. Celui qui observe sa vie illustre et étudie sur les documents authentiques l'époque ténébreuse et trouble qui fut la sienne, éprouve sans aucun doute la vérité des divines paroles par lesquelles le Christ promit à ses apôtres et à la société fondée par lui : « *Je serai avec vous tous les jours, jusqu'à la fin des siècles.* » (*Matth.*, XXVII, 20.) Certainement, à aucune époque, ces paroles et cette promesse ne perdent de leur force, mais elles se réalisent au cours de tous les siècles, qui sont dirigés selon le vouloir de la divine Providence. Bien plus, quand les ennemis du nom chrétien l'attaquent avec plus de fureur, quand la barque portant le sort de Pierre est agitée par des bourrasques plus violentes, quand tout semble aller à la dérive et que ne luit plus aucun espoir de secours humain, voici qu'alors apparaît le Christ, garant, consolateur, pourvoyeur de force surnaturelle, par laquelle il excite ses nouveaux athlètes à défendre la religion catholique, à la renouveler et à lui susciter, avec l'inspiration et le secours de la grâce divine, des progrès toujours plus étendus.

Parmi eux resplendit d'une vive lumière notre saint « Benoît », « qui l'est et de grâce et de nom » (GRÉGOIRE LE GRAND, *Lib. Dial.* II, Prol. ; *P. L.*, LXVI, 126), et qui, par une disposition spéciale de la divine Providence, se dresse au milieu des ténèbres du siècle, à l'heure où se trouvaient très gravement compromises les conditions d'existence, non seulement de l'Eglise, mais de toute la civilisation politique et humaine. L'empire romain, qui était parvenu au faîte d'une si grande gloire et qui s'était aggloméré tant de peuples, de races et de nations grâce à la sage modération et à l'équité de son droit, de telle sorte qu'on « aurait pu l'appeler avec plus de vérité un patronat sur le monde entier qu'un Empire » (cf. CICÉRON, *De Off.*, III, 8), désormais, comme toutes les choses terrestres, en était venu à son déclin ; car, affaibli et corrompu à l'intérieur, ébranlé sur ses frontières par les invasions barbares se ruant du Septentrion, il avait été écrasé dans les régions occidentales, sous ses ruines immenses.

Dans une si violente tempête et au milieu de tant de remous, d'où vint luire l'espérance s[illegible]munauté des hommes, d'où se lever[illegible]pour elle le secours et la défense capables de la sauver du naufrage, elle-même et quelques restes à tout le moins de ses biens ? Justement de l'Eglise catholique. Les entreprises de ce monde, en effet, et toutes les institutions de l'homme qui jouissent seulement d'une lumière et d'une force humaines,

(1) Sous le titre : « Une Lettre encyclique du Souverain Pontife Pie XII pour le XIVe centenaire de la mort de saint Benoît », l'*Osservatore Romano* du 20-21 mars 1947 a publié le texte latin de l'Encyclique *Fulgens radiatur* dont nous donnons la traduction française. Les sous-titres sont de *la D. C.*

l'une après l'autre, au cours des âges, s'accroissent, atteignent à leur sommet, et puis, de leur propre poids, déclinent, tombent et disparaissent ; au contraire, la communauté fondée par notre divin Rédempteur tient de lui la prérogative d'une vie supérieure et d'une force indéfectible ; ainsi entretenue et soutenue par lui, elle surmonte victorieusement les injures des temps, des événements et des hommes, au point de faire surgir de leurs disgrâces et de leurs ruines une ère nouvelle et plus heureuse, en même temps qu'elle crée et éduque, dans la doctrine chrétienne et dans le sens chrétien, une nouvelle société de citoyens, de peuples et de nations.

Or, il Nous plaît, Vénérables Frères, de rappeler brièvement et à grands traits dans cette Encyclique la part que prit Benoît à l'œuvre de cette restauration et de ce renouveau, l'année même, à ce qu'il semble, du XIVᵉ centenaire, depuis le jour où, ayant achevé ses innombrables travaux pour la gloire de Dieu et le salut des hommes, il changea l'exil de cette terre pour la patrie du ciel.

Vie de saint Benoît à Subiaco.

« Né de noble race dans la province de Nursie » (Saint Grégoire le Grand, *Lib. Dial.*, II. Prol., *loc. cit.*, 126), Benoît « fut rempli de l'esprit de tous les justes » (Mabillon, *Annales Ord. S. Bened.* ; Lucques 1739, t. Iᵉʳ, p. 106), et il soutint merveilleusement le monde chrétien par sa vertu, sa prudence et sa sagesse. Car, tandis que le siècle s'était vieilli dans le vice, que l'Italie et l'Europe offraient l'affreux spectacle d'un champ de bataille pour les peuples en conflit, et que les institutions monastiques elles-mêmes, souillées par la poussière de ce monde, étaient moins fortes qu'il n'aurait fallu pour résister aux attraits de la corruption et les repousser, Benoît, par son action éclatante et sa sainteté, témoigna de l'éternelle jeunesse de l'Eglise, restaura par la parole et par l'exemple la discipline des mœurs, et entoura d'un rempart de lois plus efficaces et plus sanctifiantes la vie religieuse des cloîtres. Plus encore : par lui-même et par ses disciples, il fit passer les peuplades barbares d'un genre de vie sauvage à une culture humaine et chrétienne ; et les convertissant à la vertu, au travail, aux occupations pacifiques des arts et des lettres, il les unit entre elles par les liens des relations sociales et de la charité fraternelle.

Dès sa prime jeunesse, il se rend à Rome pour s'occuper de l'étude des sciences libérales (cf. S. Grég. le Gr., *Lib. Dial.*, II, Prol., *loc. cit.*, 126) ; mais là, à sa très grande tristesse, il se rend compte que des hérésies et des erreurs de toute sorte s'insinuent, les trompant et les déformant, en beaucoup d'esprits ; il voit les mœurs privées et publiques tomber en décadence, un grand nombre de jeunes surtout, mondains et efféminés, se vautrer lamentablement dans la fange des voluptés ; si bien qu'avec raison on pouvait affirmer de la société romaine : « Elle meurt et elle rit. C'est pourquoi, dans toutes les parties du monde, des larmes suivent nos rires. » (Salvien, *De gub. mundi*, vii, 1 ; *P. L.*, LIII, 130). Cependant Benoît, prévenu par la grâce de Dieu, « ne s'adonna à aucun de ces plaisirs..., mais, voyant beaucoup de ses compagnons côtoyer les abîmes du vice et y tomber, il retira le pied qu'il avait posé sur ce chemin presque dès son entrée dans le monde... C'est pourquoi, renonçant aux études littéraires, il quitta la maison paternelle et tous ses biens, ne désirant plaire désormais qu'à Dieu, et il chercha une sainte manière de vivre » (S. Grég., *Lib. Dial.*, II, Prol. ; *loc. cit.*, 126). Il dit de bon cœur adieu aux commodités de la vie et aux appas d'un monde corrompu, de même qu'à l'attrait de la fortune et aux emplois honorables auxquels son âge mûr pouvait prétendre. Quittant Rome, il se retira dans des régions boisées et solitaires, où il lui serait loisible de vaquer à la contemplation des réalités surnaturelles. Il gagna ainsi Subiaco, où, s'enfermant dans une étroite caverne, il commença à mener une vie plus divine qu'humaine.

Caché avec le Christ en Dieu (cf. *Col.*, iii, 3), il s'efforça durant trois ans, très efficacement, d'arriver à cette perfection évangélique et à cette sainteté auxquelles il se sentait appelé par une inspiration divine. Fuir tout ce qui est terrestre pour n'aspirer de toutes ses forces qu'à ce qui est céleste ; converser jour et nuit avec Dieu et lui adresser de ferventes prières pour son salut et celui du prochain ; réprimer et maîtriser le corps par une mortification volontaire ; refréner et dominer les mouvements désordonnés des sens : telle fut sa règle. Dans cette manière de vivre et d'agir, il goûtait une si douce suavité intérieure qu'il prenait en suprême dégoût et oubliait même les charmes qu'il avait éprouvés jadis dans les richesses et commodités de la terre. Un jour que l'ennemi du genre humain le tourmentait des plus violents aiguillons de la concupiscence, Benoît, âme noble et forte, résista sur-le-champ avec toute l'énergie de sa volonté ; et se jetant au milieu des ronces et des orties, il éteignit par leurs piqûres volontaires le feu qui le brûlait au dedans ; sorti de la sorte vainqueur de lui-même, il fut en récompense confirmé dans la grâce divine. « Depuis lors, comme il le raconta plus tard à ses disciples, la tentation impure fut si domptée en lui qu'il n'éprouva plus rien de semblable... Libre ainsi du penchant au vice, il devint désormais, à bon droit, maître de vertus. » (S. Grég., *Lib. Dial.*, II, 3 ; *loc. cit.*, 132.)

Renfermé dans la grotte de Subiaco durant ce long espace de vie obscure et solitaire, notre saint se confirma et s'aguerrit dans l'exercice de la sainteté ; il jeta ces solides fondements de la perfection chrétienne sur lesquels il lui serait permis d'élever par la suite un édifice d'une prodigieuse hauteur. Comme vous le savez bien, Vénérables Frères, les œuvres d'un saint zèle et d'un saint apostolat restent sans aucun doute vaines et infructueuses si elles ne partent pas d'un cœur riche en ces ressources chrétiennes, grâce auxquelles les entreprises humaines peuvent, avec le secours divin, tendre sans dévier à la gloire de Dieu et au salut des âmes. De cette vérité, Benoît avait une intime et profonde conviction ; c'est pourquoi, avant d'entreprendre la réalisation et l'achèvement de ces grandioses

desseins et projets auxquels il se sentait appelé par l'inspiration de l'Esprit Saint, il s'efforça de tout son pouvoir et il demanda à Dieu, par d'instantes prières, de reproduire excellemment en lui ce type de sainteté, composé selon l'intégrité de la doctrine évangélique, qu'il désirait enseigner aux autres.

Le fondateur d'Ordre.

Mais la renommée de son extraordinaire sainteté se répandait dans les environs et elle augmentait de jour en jour. Aussi, non seulement les moines qui demeuraient à proximité voulurent se mettre sous sa direction, mais une foule d'habitants eux-mêmes commencèrent à venir en groupes auprès de lui, désireux d'entendre sa douce voix, d'admirer son exceptionnelle vertu et de voir ces miracles que par un privilège de Dieu il opérait assez souvent. Bien plus, cette vive lumière qui rayonnait de la grotte obscure de Subiaco se propagea si loin qu'elle parvint en de lointaines régions. Aussi « des nobles et des religieuses personnes de la ville de Rome commencèrent à venir à lui et elles lui donnaient leurs fils à élever pour le Tout-Puissant » (*Ibid.*, II, 3 ; *loc. cit.*, 140).

Notre Saint comprit alors que le temps fixé par le décret de Dieu était venu de fonder un Ordre religieux d'hommes et de le conformer à tout prix à la perfection évangélique. Cette œuvre débuta sous les plus heureux auspices. Beaucoup, en effet, « furent rassemblés par lui en ce lieu pour le service du Dieu Tout-Puissant..., si bien qu'il put, avec l'aide du Tout-Puissant Seigneur Jésus-Christ, y construire douze monastères, à chacun desquels il assigna douze moines sous des supérieurs désignés ; il en retint quelques-uns avec lui, ceux qu'il jugea devoir être formés plus convenablement en sa présence » (*Ibid., loc. cit.*, 140).

Toutefois, au moment où — comme Nous l'avons dit, — l'œuvre se présentait sous d'heureux présages, où elle commençait à produire d'abondants fruits de salut et en promettait plus encore pour l'avenir, Notre Saint, avec une immense tristesse dans l'âme, vit se lever sur les moissons grandissantes une noire tempête, soulevée par une jalousie aiguë et entretenue par des désirs d'ambition terrestre. Benoît était guidé par une prudence non humaine, mais divine ; pour que cette haine, qui s'était déchaînée surtout contre lui, ne tournât point, par malheur, au dommage de ses fils, « il céda le pas à l'envie ; mit de l'ordre dans tous les lieux de prière construits par lui en remplaçant les supérieurs et en ajoutant de nouveaux frères ; puis, ayant pris avec lui quelques moines, il changea l'endroit de sa résidence » (*Ibid.*, II, 8 ; *loc. cit.*, 148). C'est pourquoi, se fiant à Dieu et sûr de son très efficace secours, il s'en alla vers le Sud et s'établit dans la localité « appelée Mont-Cassin, au flanc d'une haute montagne... ; sur l'emplacement d'un très ancien temple, où un peuple ignorant et rustique vénérait Apollon à la manière des vieux païens. Tout à l'entour, des bois consacrés au culte des démons avaient grandi et, à cette époque encore, une multitude insensée d'infidèles s'y livrait à des sacrifices sacrilèges. A peine arrivé, l'homme de Dieu brisa l'idole, renversa l'autel, incendia les bosquets sacrés ; sur le temple même d'Apollon, il édifia la chapelle du bienheureux Martin et là où se trouvait l'autel du même Apollon, il construisit l'oratoire de saint Jean ; enfin, par sa continuelle prédication, il convertit à la foi les populations qui habitaient aux environs » (*Ibid., loc. cit.*, 152).

Saint Benoît au Mont-Cassin.

Le Mont-Cassin, tout le monde le sait, a été la demeure principale du saint patriarche et le principal théâtre de sa vertu et de sa sainteté. Des sommets de ce mont, quand presque de toutes parts les ténèbres de l'ignorance et des vices se propageaient dans un effort pour tout recouvrir et pour tout ruiner, resplendit une lumière nouvelle qui, alimentée par les enseignements et la civilisation des peuples anciens, et surtout échauffée par la doctrine chrétienne, éclaira les peuples et les nations qui erraient à l'aventure, les rappela et les dirigea vers la vérité et le droit chemin. Si bien qu'on peut affirmer à bon droit que le saint monastère édifié là devint le refuge et la forteresse des plus hautes sciences et de toutes les vertus, et en ces temps troublés, « comme le soutien de l'Eglise et le rempart de la foi » (Pie X, Litt. Apost. *Archicoenobium Casinense*, d. d., 10 février 1913).

Sa mission spéciale au point de vue monastique.

C'est là que Benoît porta l'institution monastique à ce genre de perfection, auquel depuis longtemps il s'était efforcé d'arriver par ses prières, ses méditations et ses expériences. Tel semble bien être, en effet, le rôle spécial et essentiel à lui confié par la divine Providence : non pas tant apporter de l'Orient en Occident l'idéal de la vie monastique, que l'harmoniser et l'adapter avec bonheur au tempérament, aux besoins et aux habitudes des peuples de l'Italie et de toute l'Europe. Par ses soins donc, à la sereine doctrine ascétique qui florissait dans les monastères de l'Orient, se joignit la pratique d'une incessante activité, permettant de « communiquer à autrui les vérités contemplées » (S. Thomas, II , q. CLXXXVIII, a. 6), et, non seulement de rendre fertiles des terres incultes, mais de produire par les fatigues de l'apostolat des fruits spirituels. Ce que la vie solitaire avait d'âpre, d'inadapté à tous et même parfois de dangereux pour certains, il l'adoucit et le tempéra par la communauté fraternelle de la famille bénédictine, où, successivement adonnée à la prière, au travail, aux études sacrées et profanes, la douce tranquillité de l'existence ne connaît cependant ni oisiveté ni dégoût ; où l'action et le travail, loin de fatiguer l'esprit et l'âme, de les dissiper et de les absorber en futilité, les rassérènent plutôt, les fortifient et les élèvent aux choses du ciel. Ni excès de rigueur, en effet, dans la discipline, ni excès de sévérité dans les mortifications, mais avant tout l'amour de Dieu et une charité fraternellement dévouée envers tous : voilà ce qui est ordonné. A la vérité, Benoît « équilibra sa règle

de manière que les forts désirent faire davantage et que les faibles ne soient pas rebutés par son austérité... Il s'appliquait à régir les siens par l'amour plutôt qu'à les dominer par la crainte » (MABILLON, *Annales Ord. S. Ben.*; Lucques, 1739, t. Ier, p. 107). Prévenu, certain jour, qu'un anachorète s'était lié avec des chaînes et enfermé dans une caverne pour ne plus pouvoir retourner au péché et à la vie du siècle, il le réprimande doucement en disant : « Si tu es un serviteur de Dieu, ce n'est pas une chaîne de fer, mais la chaîne du Christ qui doit te retenir. » (S. GRÉG., *Lib. Dial.*, III, 16 ; *P. L.*, LXXVII, 261).

La règle bénédictine. Ses traits essentiels

C'est ainsi qu'aux coutumes et préceptes propres à la vie érémitique, qui, la plupart du temps, n'étaient pas nettement fixés et codifiés, mais dépendaient souvent du caprice du supérieur, succéda la règle monastique de saint Benoît, chef-d'œuvre de la sagesse romaine et chrétienne, où les droits, les devoirs et les offices des moines sont tempérés par la bonté et la charité évangéliques, et qui a eu et a encore tant d'efficacité pour stimuler un grand nombre à la poursuite de la vertu et la faire croître en sainteté.

En effet, dans cette règle bénédictine, la prudence se joint à la simplicité, l'humilité chrétienne s'associe au courage généreux ; la douceur tempère la sévérité et une saine liberté ennoblit la nécessaire obéissance. En elle, la correction conserve toute sa vigueur, mais l'indulgence et la bonté l'agrémentent de suavité ; les préceptes gardent toute leur fermeté, mais l'obéissance donne repos aux esprits et paix aux âmes ; le silence plaît par sa gravité, mais la conversation s'orne d'une douce grâce ; enfin l'exercice de l'autorité ne manque pas de force, mais la faiblesse ne manque pas de soutien (cf. BOSSUET, *Panégyrique de saint Benoît*, Œuvres complètes, vol. XII, Paris, 1863, p. 165).

Il n'y a donc pas à s'étonner que tous les gens sensés d'aujourd'hui exaltent de leurs louanges la « règle monastique écrite par saint Benoît, règle fort remarquable par sa discrétion et par la lumineuse clarté de son expression » (S. GRÉG., *Lib. Dial.*, II, 36 ; *P. L.*, LXVI, 200) ; et il Nous plaît d'en souligner ici et d'en dégager les traits essentiels, avec la confiance que Nous ferons œuvre agréable et utile non seulement à la nombreuse famille du saint patriarche, mais à tout le clergé et à tout le peuple chrétien.

La communauté monastique est constituée et organisée à l'image d'une maison chrétienne, dont l'Abbé, ou cénobiarche, comme un père de famille, a le gouvernement, et tous doivent dépendre entièrement de sa paternelle autorité. « Nous jugeons expédient — écrit saint Benoît — pour la sauvegarde de la paix et de la charité, que le gouvernement du monastère dépende de la volonté de l'Abbé. » (*Reg. S. Benedicti*, c. 65). Aussi tous et chacun doivent-ils lui obéir très fidèlement par obligation de conscience (cf. *ibid.*, c. 3), voir et respecter en lui l'autorité divine elle-même. Toutefois, que celui qui, en fonction de la charge reçue, entreprend de diriger les âmes des moines et de les stimuler à la perfection de la vie évangélique, se souvienne et médite avec grand soin qu'il devra un jour en rendre compte au Juge suprême (cf. *Ibid.*, c. 2) ; qu'il se comporte donc, dans cette très lourde charge, de manière à mériter une juste récompense « quand se fera la reddition des comptes au terrible jugement de Dieu » (*Ibid.*, c. 2). En outre, toutes les fois que des affaires de plus grande importance devront être traitées dans son monastère, qu'il rassemble tous ses moines, qu'il écoute leurs avis librement exposés et qu'il en fasse un sérieux examen avant d'en venir à la décision qui lui paraîtra la meilleure (cf. *Ibid.*, c. 3).

Dès les débuts pourtant, une grave difficulté et une épineuse question furent soulevées, à propos de la réception ou du renvoi des candidats à la vie monastique. En effet, des hommes de toute origine, de tout pays, de toute condition sociale accouraient dans les monastères pour y être admis : Romains et barbares, hommes libres et esclaves, vainqueurs et vaincus, beaucoup de nobles patriciens et d'humbles plébéiens. C'est avec magnanimité et délicatesse fraternelle que Benoît résolut ce problème dans un esprit généreux et une fraternelle charité, « car, dit-il, esclaves ou hommes libres, nous sommes tous un dans le Christ et nous portons également le joug du même service, militant sous le même Seigneur. Que [l'Abbé] témoigne à tous une égale charité ; qu'il y ait pour tous une seule et même discipline, appliquée selon les mérites de chacun » (*Ibid.*, c. 2). A tous ceux qui ont embrassé son Institut, il ordonne que tout soit commun à tous (*Ibid.*, c. 33), non par force ou contrainte en quelque sorte, mais spontanément et avec une volonté généreuse. Que tous, en outre, soient maintenus dans l'enceinte du monastère par la stabilité de la vie religieuse, de telle façon pourtant qu'ils vaquent non seulement à la prière et à l'étude (cf. *Ibid.*, c. 48), mais aussi à la culture des champs (cf. *Ibid.*, c. 48), aux métiers manuels (cf. *Ibid.*, c. 57) et enfin aux saints travaux de l'apostolat. Car « l'oisiveté est l'ennemie de l'âme ; c'est pourquoi, à des heures déterminées, les frères doivent être occupés au travail des mains... » (*Ibid.*, c. 48). Toutefois, que, pour tous le premier devoir, celui qu'ils doivent s'efforcer de remplir avec le plus de diligence et de soin, soit de ne rien faire passer avant l'office divin (*opus Dei*) (*Ibid.*, c. 43). Car, bien que « nous sachions que Dieu est présent partout..., nous devons cependant le croire sans la plus minime hésitation quand nous assistons à l'office divin... Réfléchissons donc sur la manière qu'il convient de nous tenir en présence de Dieu et des anges et tenons-nous à la psalmodie de façon que notre âme s'harmonise avec notre voix » (*Ibid.*, c. 19).

L'amour de Jésus-Christ et du prochain dans la vie bénédictine.

Par ces normes et maximes plus importantes, qu'il Nous a paru bon de déguster, pour ainsi dire, dans la Règle bénédictine, il

est facile de discerner et d'apprécier non seulement la prudence de cette règle monastique, son opportunité et sa merveilleuse correspondance et accord avec la nature de l'homme, mais aussi son importance et son extrême élévation. Car, dans ce siècle barbare et turbulent, la culture des champs, les arts mécaniques et nobles, l'étude des sciences sacrées et profanes, étaient totalement dépréciés et malheureusement délaissés presque de tous ; dans les monastères bénédictins, au contraire, alla sans cesse croissante une foule presque innombrable d'agriculteurs, d'artisans et de savants qui, chacun selon ses talents, parvinrent, non seulement à conserver intactes les productions de l'antique sagesse, mais à pacifier de nouveau, à unir et à occuper activement des peuples vieux et jeunes souvent en guerre entre eux ; et ils réussirent à les faire passer de la barbarie renaissante, des haines dévastatrices et des rapines à des habitudes de douceur humaine et chrétienne, à l'endurance dans le travail, à la lumière de la vérité et à la reprise des relations civilisées entre nations, s'inspirant de la sagesse et de la charité.

Mais ce n'est pas tout ; car, dans l'organisation de la vie monastique bénédictine, l'essentiel est que tous, autant les travailleurs manuels qu'intellectuels, aient à cœur et s'efforcent le plus possible d'avoir l'âme continuellement tournée vers le Christ et brûlent de sa très parfaite charité. En effet, les biens de ce monde, même tous rassemblés, ne peuvent rassasier l'âme humaine que Dieu a créée pour l'atteindre lui-même ; mais ils ont bien plutôt reçu de leur Auteur la mission de nous mouvoir et de nous diriger, comme par paliers successifs, jusqu'à sa possession. C'est pourquoi il est tout d'abord indispensable que « rien ne soit préféré à l'amour du Christ » (*Ibid.*, c. 4), « que rien ne soit estimé de plus haut prix que le Christ » (*Ibid.*, c. 5) ; « qu'absolument rien ne soit préféré au Christ, qui nous conduit à la vie éternelle » (*Ibid.*, c. 72).

A cet ardent amour du divin Rédempteur doit correspondre l'amour des hommes, que nous devons tous embrasser comme des frères, et aider de toute façon. C'est pourquoi, à l'encontre des haines et des rivalités qui dressent et opposent les hommes les uns aux autres ; des rapines, des meurtres et des innombrables maux et misères, conséquences de cette trouble agitation des peuples et de choses, Benoît prescrit aux siens ces très saintes règles : « Qu'on montre les soins les plus empressés dans l'hospitalité, spécialement à l'égard des pauvres et des pèlerins, car c'est le Christ que l'on accueille principalement en eux. » (*Ibid.*, c. 53.) « Que tous les hôtes qui nous arrivent soient accueillis comme le Christ, car c'est lui qui dira un jour : j'ai été étranger, et vous m'avez accueilli. » (*Ibid.*, c. 53.) « Avant tout et par-dessus tout, que l'on ait soin des malades, afin de les servir comme le Christ lui-même, car il a dit : « J'étais malade et vous m'avez visité. » (*Ibid.*, c. 36.)

Inspiré et emporté de la sorte par un amour très parfait de Dieu et du prochain, Benoît conduisit son entreprise à bonne fin, jusqu'à la perfection. Et quand tressaillant de joie et rempli de mérites, il aspirait déjà les brises célestes de l'éternelle félicité et en goûtait à l'avance les douceurs, « le sixième jour avant sa mort..., il ordonne de préparer le lieu de sa sépulture. Consumé bientôt de fièvre, il commença à ressentir l'ardente brûlure du feu intérieur ; et comme la maladie s'aggravait de plus en plus, le sixième jour il se fit porter par ses disciples à l'église ; là il se pourvut, pour l'ultime voyage, de la réception du Corps et du Sang du Seigneur, et entre les bras de ses fils qui soutenaient ses membres déficients, les mains levées vers le ciel, il se tint immobile et, en murmurant encore des paroles de prière, il rendit le dernier soupir. » (S. Grég., *Lib Dial.*, II, 37 ; *P. L.*, LXXVII, 202). (1)

L'influence de l'Ordre bénédictin.

Lorsque, par une pieuse mort, le très saint patriarche se fut envolé au ciel, l'Ordre de moines qu'il avait fondé, loin de tomber en ruines, sembla bien plutôt, non seulement conduit, nourri et façonné à chaque instant par ses vivants exemples, mais encore maintenu et fortifié par son céleste patronage, au point de connaître d'année en année de plus larges développements.

Avec quelle force et efficacité l'Ordre bénédictin exerça son heureuse influence au temps de sa première fondation, que de nombreux et grands services il rendit aux siècles suivants, tous ceux-là doivent le reconnaître, qui discernent et apprécient sainement les événements humains, non selon des idées préconçues, mais d'après le témoignage de l'histoire. Car, outre que, Nous l'avons dit, les moines Bénédictins furent presque les seuls, en des siècles ténébreux, au milieu d'une si considérable ignorance des hommes et de si grandes ruines matérielles, à garder intacts les savants manuscrits et les richesses des belles-lettres, à les transcrire très soigneusement et à les commenter, ils furent encore des tout premiers à cultiver les arts, les sciences, l'enseignement et à les promouvoir de tout leur pouvoir. De la sorte, de même l'Eglise catholique, surtout pendant les trois premiers siècles de son existence, se fortifia et s'accrut d'une façon merveilleuse par le sang sacré de ses martyrs, et ainsi qu'à cette date et aux époques suivantes l'intégrité de sa divine doc-

(1) La plupart des historiens admettent aujourd'hui que saint Benoît est mort en 547. Cette année 1947 est donc le quatorzième centenaire de cet événement. Mais en raison des conditions générales de l'après-guerre et de l'état actuel de l'abbaye du Mont-Cassin, berceau de l'Ordre, la célébration officielle et solennelle de ce centenaire bénédictin est reporté en 1950. C'est vers 525-530 que saint Benoît s'établit définitivement au Mont-Cassin et il y rédigea dans la langue courante de l'époque, la langue vulgaire, vers la fin de sa vie, sa fameuse règle s'inspirant de la Bible, des écrits de Cassien, de saint Augustin, etc. Le saint n'a pas composé la Rège d'un seul jet : on y rencontre de nombreuses répétitions. Grâce à un manuscrit de saint Gall, on a reconstitué le texte de la *Regula* à peu près tel qu'il a été rédigé par le fondateur. Très tôt à côté de ce *texte pur*, un autre légèrement différent, avec ses quelques gloses, additions, retouches, a été admis presque partout ; c'est le *texte reçu*. La Règle bénédictine eut un succès extraordinaire : pendant des siècles elle a inspiré et guidé le monarchisme occidental ; les moines et même les laïques jusqu'au XIII[e] siècle ont été formés selon ses principes, et son influence dans la civilisation des peuples barbares et dans l'histoire religieuse du moyen âge a été prodigieuse. (*N. D. L. R.*)

trine fut sauvegardée contre les attaques perfides des hérétiques par l'activité vigoureuse et sage des saints Pères, on est de même en droit d'affirmer que l'Ordre bénédictin et ses florissants monastères furent suscités par la sagesse et l'inspiration de Dieu : cela pour qu'à l'heure même où s'écroulait l'Empire romain et où des peuples barbares, qu'excitait la furie guerrière, l'envahissaient de tous côtés, la chrétienté pût réparer ses pertes et, de plus, avec une vigilance inlassable, amener des peuples nouveaux, qu'avaient domptés la vérité et la charité de l'Evangile, à la concorde fraternelle, à un travail fécond, en un mot à la vertu, qui est régie par les enseignements de notre Rédempteur et alimentée par sa grâce.

Car, de même qu'aux siècles passés les légions romaines s'en allaient sur les routes consulaires pour tenter d'assujettir toutes les nations à l'empire de la Ville Eternelle, ainsi des cohortes innombrables de moines, dont les armes ne « *sont pas celles de la chair, mais la puissance même de Dieu* » (*II Cor.*, x, 4), sont alors envoyées par le Souverain Pontife pour propager efficacement le règne pacifique de Jésus-Christ jusqu'aux extrémités de la terre, non par l'épée, non par la force, non par le meurtre, mais par la croix et par la charrue, par la vérité et par l'amour.

Partout où posaient le pied ces troupes sans armes, formées de prédicateurs de la doctrine chrétienne, d'artisans, d'agriculteurs et de maîtres dans les sciences humaines et divines, les terres boisées et incultes étaient ouvertes par le fer de la charrue ; les arts et les sciences y élevaient leurs demeures ; les habitants, sortis de leur vie grossière et sauvage, étaient formés aux relations sociales et à la culture, et devant eux brillait en un vivant exemple la lumière de l'Evangile et de la vertu. Des apôtres sans nombre, qu'enflammait la céleste charité, parcoururent les régions encore inconnues et agitées de l'Europe ; ils arrosèrent celles-ci de leurs sueurs et de leur sang généreux, et, après avoir pacifié leurs habitants, ils leur portèrent la lumière de la vérité catholique et de la sainteté. Si bien que l'on peut affirmer à juste titre que, si Rome, déjà grande par ses nombreuses victoires, avait étendu le sceptre de son empire sur terre et sur mer, grâce à ces apôtres pourtant, « les gains que lui valut la valeur militaire furent moindres que ce que lui assujettit la paix chrétienne » (cf. S. Léon le Grand, *Serm. in natali Ap. Petri et Pauli ; P. L.*, LIV, 423). De fait, non seulement l'Angleterre, la Gaule, les Pays Bataves, la Frise, le Danemark, la Germanie et la Scandinavie, mais aussi de nombreux pays slaves, se glorifient d'avoir été évangélisés par ces moines, qu'ils considèrent comme leurs gloires et comme les illustres fondateurs de leur civilisation. De leur Ordre, combien d'évêques sont sortis, qui gouvernèrent avec sagesse des diocèses déjà constitués, ou qui en fondèrent un bon nombre de nouveaux, rendus féconds par leur labeur ! Combien d'excellents maîtres et docteurs élevèrent des chaires illustres de lettres et d'arts libéraux, éclairèrent de nombreuses intelligences, qu'obnubilait l'erreur, et donnèrent à travers le monde entier aux sciences sacrées et profanes une forte impulsion ! Combien enfin, rendus célèbres par leur sainteté, qui, dans les rangs de la famille bénédictine, s'efforcèrent d'atteindre selon leurs forces la perfection évangélique et propagèrent de toutes manières le règne de Jésus-Christ par l'exemple de leurs vertus, leurs saintes prédications et même les miracles que Dieu leur permit d'opérer ! Beaucoup d'entre eux, vous le savez, Vénérables Frères, furent revêtus de la dignité épiscopale, ou de la majesté du Souverain Pontificat. Les noms de ces apôtres, de ces évêques, de ces Saints, de ces Pontifes suprêmes sont écrits en lettres d'or dans les annales de l'Eglise, et il serait trop long de les rapporter ici nommément ; au reste, brillent-ils d'une si vivante splendeur et tiennent-ils dans l'histoire une si grande place, qu'il est facile à tous de se les rappeler.

Enseignements et leçons pour l'époque actuelle.

Nous croyons, en conséquence, très opportun que ces faits, rapidement esquissés dans Notre lettre, soient attentivement médités durant les solennités de ce centenaire et qu'à tous les regards ils revivent en pleine lumière, afin que plus aisément tous en conçoivent, non seulement le désir d'exalter et de louer ces fastueuses grandeurs de l'Eglise, mais la résolution de suivre d'un cœur prompt et généreux les exemples de vie et les enseignements qui en découlent.

Car ce n'est pas uniquement les siècles passés qui ont profité des bienfaits incalculables de ce grand patriarche et de son Ordre ; notre époque, elle aussi, doit apprendre de lui de nombreuses et importantes leçons. En tout premier lieu — Nous n'en doutons nullement — que les membres de sa très nombreuse famille apprennent à suivre ses traces avec une générosité chaque jour plus grande et à faire passer dans leur propre vie les principe et les exemples de sa vertu et de sa sainteté. Et sûrement, il arrivera que, non seulement ils correspondront magnanimement, activement et fructueusement à cette voix céleste, dont ils suivirent un jour l'appel surnaturel, lorsqu'ils ont débuté dans la vie monastique ; que non seulement ils assureront la paix sereine de leur conscience et surtout leur salut éternel, mais encore qu'ils pourront s'adonner, d'une façon très fructueuse, au bien commun du peuple chrétien et à l'extension de la gloire de Dieu.

De plus, si toutes les classes de la société, avec une studieuse et diligente attention, observent la vie de saint Benoît, ses enseignements et ses hauts faits, elles ne pourront pas ne pas être attirées par la douceur de son esprit et la force de son influence ; et elles reconnaîtront d'elles-mêmes que notre siècle, rempli et désaxé lui aussi par tant de graves ruines matérielles et morales, par tant de dangers et de désastres, peut lui demander des remèdes nécessaires et opportuns. *Qu'elles se souviennent pourtant avant tout et considèrent attentivement que les principes sacrés de la religion et les normes de vie qu'elle édicte sont les fondements les plus solides et les plus*

stables de la société humaine ; s'ils viennent à être renversés ou affaiblis, il s'ensuivra presque fatalement que tout ce qui est ordre, paix, prospérité des peuples et des nations sera détruit progressivement. Cette vérité, que l'histoire de l'Ordre bénédictin, comme Nous l'avons vu, démontre si éloquemment, un esprit distingué de l'antiquité païenne l'avait déjà comprise lorsqu'il traçait cette phrase : « Vous autres, Pontifes... vous encerciez plus efficacement la ville par la religion que ne le font les murailles elles-mêmes. » (Cicéron, *De nat. deor.*, II, c. 40.) Le même auteur écrivait encore : « ... Une fois disparues [la sainteté et la religion], suit le désordre de l'existence, avec une grande confusion ; et je ne sais si, la piété envers les dieux supprimée, ne disparaîtront pas également la confiance et la bonne entente entre les mortels, ainsi que la plus excellente de toutes les vertus, la justice. » (*Ibid.*, I, c. 2.)

Le premier et le principal devoir est donc celui-ci : révérer la divinité, obéir en privé et en public à ses saintes lois ; celles-ci transgressées, il n'y a plus aucun pouvoir qui ait des freins assez puissants pour contenir et modérer les passions déchaînées du peuple. Car la religion seule constitue le soutien du droit et de l'honnêteté.

Notre saint patriarche nous fournit encore *une autre leçon,* un autre avertissement, dont notre siècle a tant besoin : *à savoir que Dieu ne doit pas seulement être honoré et adoré ; il doit aussi être aimé, comme un Père, d'une ardente charité.* Et parce que cet amour s'est malheureusement aujourd'hui attiédi et alangui, il en résulte qu'un grand nombre d'hommes recherchent les biens de la terre plus que ceux du ciel, et avec une passion si immodérée qu'elle engendre souvent des troubles, qu'elle entretient les rivalités et les haines les plus farouches. Or, puisque le Dieu éternel est l'auteur de notre vie et que de lui nous viennent des bienfaits sans nombre, c'est un devoir strict pour tous de l'aimer pardessus toutes choses et de tourner vers lui, avant tout le reste, nos personnes et nos biens. De cet amour envers Dieu doit naître ensuite une charité fraternelle envers les hommes que tous, à quelque race, nation ou condition sociale qu'ils appartiennent, nous devons considérer comme nos frères dans le Christ ; en sorte que de tous les peuples et de toutes les classes de la société se constitue une seule famille chrétienne, non pas divisée par la recherche excessive de l'utilité personnelle, mais cordialement unie par un mutuel échange de services rendus. Si ces enseignements, qui portèrent jadis Benoît, ému par eux, à instruire, rétablir, éduquer et moraliser la société décadente et troublée de son époque, retrouvaient aujourd'hui le plus grand crédit possible, plus facilement aussi, sans nul doute, notre monde moderne pourrait émerger de son formidable naufrage, réparer ses ruines matérielles ou morales, et trouver à ses maux immenses d'opportuns et efficaces remèdes.

Le législateur de l'Ordre bénédictin nous enseigne encore, Vénérables Frères, *une autre vérité* — vérité que l'on aime aujourd'hui à proclamer hautement, mais que trop souvent on ne réalise pas comme il conviendrait et comme il faudrait — *à savoir que le travail de l'homme n'est pas chose exempte de dignité, odieuse et accablante, mais bien plutôt chose aimable, honorable et joyeuse.* La vie de travail, en effet, qu'il s'agisse de la culture des champs, des emplois rétribués ou des occupations intellectuelles, n'avilit pas les esprits, mais les ennoblit ; elle ne les réduit pas en servitude, mais plus exactement elle les rend maîtres en quelque sorte et régisseurs des choses qui les environnent et qu'ils traitent laborieusement. Jésus lui-même, adolescent, quand il vivait à l'ombre de la demeure familiale, ne dédaigna pas d'exercer le métier de charpentier dans la boutique de son père nourricier et il voulut consacrer de sa sueur divine le travail humain. Que donc, non seulement ceux qui se livrent à l'étude des lettres et des sciences, mais aussi ceux qui peinent dans des métiers manuels, afin de se procurer leur pain quotidien, réfléchissent qu'ils ont une très noble occupation, leur permettant de pourvoir à leurs propres besoins, tout en se rendant utiles au bien de la société entière. Qu'ils le fassent pourtant, comme le patriarche Benoît nous l'enseigne, l'esprit et le cœur levés vers le ciel ; qu'ils s'y adonnent non par force, mais par amour ; enfin, quand ils défendent leurs droits légitimes, qu'ils le fassent, non en jalousant le sort d'autrui, non désordonnément et par des attroupements, mais d'une manière tranquille et avec droiture. Qu'ils se souviennent de la divine sentence : « *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front.* » (Gen., III, 19) ; précepte que tous les hommes doivent observer en esprit d'obéissance et d'expiation.

Qu'ils n'oublient pas surtout que nous devons nous efforcer chaque jour davantage de nous élever des réalités terrestres et caduques, qu'il s'agisse de celles qu'élabore ou découvre un esprit aiguisé, ou de celles qui sont façonnées par un métier pénible, à ces réalités célestes et perdurables, dont l'atteinte peut seule nous donner la véritable paix, la sereine quiétude et l'éternelle félicité.

La restauration du Mont-Cassin.

Quand la guerre, toute récente, se porta sur les limites de la Campanie et du Latium, elle frappa violemment, vous le savez, Vénérables Frères, les hauteurs sacrées du Mont-Cassin ; et bien que, de tout Notre pouvoir, par des conseils, des exhortations, des supplications, Nous n'ayons rien omis pour qu'une si cruelle atteinte ne soit pas portée à une très vénérable religion, à de splendides chefs-d'œuvre et à la civilisation elle-même, le fléau a néanmoins détruit et anéanti cette illustre demeure des études et de la piété, qui, tel un flambeau vainqueur des ténèbres, avait émergé au-dessus des flots séculaires. C'est pourquoi, tandis que, tout autour, villes, places fortes, bourgades devenaient des monceaux de ruines, il s'avéra que le monastère du Mont-Cassin lui-même, maison-mère de l'Ordre bénédictin, dût comme partager le deuil de ses fils et prendre sa part de leurs malheurs. Presque rien n'en resta intact, sauf le caveau sacré où sont très reli-

gieusement conservées les reliques du saint patriarche.

Là où l'on admirait des monuments superbes, il n'y a plus aujourd'hui que des murs chancelants, des décombres et des ruines, que de misérables ronces recouvrent ; seule une petite demeure pour les moines a été récemment élevée à proximité. Mais pourquoi ne serait-il pas permis d'espérer que, durant la commémoraison du XIVe centenaire, depuis le jour où, après avoir commencé et conduit à bon terme une si grandiose entreprise, notre Saint alla jouir de la céleste béatitude, pourquoi, disons-Nous, ne pourrions-nous pas espérer qu'avec le concours de tous les gens de bien, surtout des plus riches et des plus généreux, cet antique monastère ne soit rétabli au plus vite dans sa primitive splendeur ? C'est assurément une dette à saint Benoît de la part du monde civilisé qui, s'il est éclairé aujourd'hui d'une si grande lumière doctrinale et s'il se réjouit d'avoir conservé les antiques monuments des lettres, en est redevable à ce Saint et à sa famille laborieuse. Nous formons donc l'espoir que l'avenir réponde à ces vœux, qui sont Nôtres ; et que pareille entreprise soit non seulement une œuvre de restauration intégrale, mais un augure également de temps meilleurs, où l'esprit de l'institut bénédictin et ses très opportuns enseignements viennent de jour en jour refleurir davantage.

Dans cette très douce espérance, à chacun de vous, Vénérables Frères, ainsi qu'au troupeau confié à vos soins, comme à l'universelle famille monacale, qui se glorifie d'un tel législateur, d'un tel maître et d'un tel père, Nous accordons de toute Notre âme, en gage des grâces célestes et en témoignage de Notre bienveillance, la Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 21e jour du mois de mars, en la fête de saint Benoît, l'an 1947, neuvième de Notre Pontificat.

PIE XII, Pape.

A LA JEUNESSE DE FRANCE !

Allocution de S. S. Pie XII aux représentants de la jeunesse étudiante de France (7. 4. 47)

A 18 h. 30, le lundi du dimanche in Albis (7. 4. 47), *S. S. Pie XII recevait en audience près de 2 000 étudiants universitaires et élèves des écoles supérieures et collèges de France, membres de diverses associations et organisations de jeunesse, dont le* Centre Richelieu, *avec 450 étudiants et étudiantes de Sorbonne ; les 211 membres de la* Mission universitaire de France, *conduite par M. le professeur Bédarida, et M. l'abbé Remlinger, avec 93 professeurs ; 260 inscrits de la* Ligue maritime et coloniale, *avec M. l'abbé Guinchard ; 150 des groupes des Echanges universitaires ; 18 moyens de Roubaix ; 112 élèves du lycée de jeunes filles de Grenoble, sous la direction de M. l'abbé Angelmann ; 180 élèves des religieuses Dominicaines de Lille, Toulouse, Marseille et Bordeaux ; 50 jeunes du* Cours Désir, *de Paris, avec Mlle Thillière, directrice générale ; 50 élèves de l'*Institut d'Hulst, *de Paris, conduites par Mlle Pimor, directrice générale ; 18 Guides de Bourgogne* (1). *L'audience pontificale fut accordée dans la salle des Bénédictions, où le chant du* Christus vincit *accueillit le Souverain Pontife. Sa Sainteté, ayant pris place au trône, adressa la parole en français aux pèlerins. Voici le texte du discours pontifical, d'après l'*Osservatore Romano *du 9. 4. 47 :*

L'apôtre saint Jean, dans sa merveilleuse lettre aux fidèles, laisse deviner sa prédilection pour la jeunesse : « Je m'adresse à vous, jeunes gens, dit-il, parce que vous êtes forts, parce que la parole de Dieu demeure en vous, parce que vous avez vaincu l'esprit du mal. » (*I Joan.* II, 14.) Nous éprouvons, chers fils et chères filles, une joie semblable, en accueillant ici en vous la jeunesse, la belle jeunesse étudiante, intellectuelle, à lui exprimer dans les mêmes termes Notre singulière affection et la confiance que Nous avons en elle.

L'esprit du mal, qui jamais ne désarme, redouble en ce moment ses efforts dans la lutte contre la sainte Eglise et contre toute société humaine ordonnée, contre Dieu même et contre le Christ. Et l'acharnement qu'il y met semblerait faire présager que cette lutte est à la veille d'aboutir à une solution définitive, si l'on ne savait qu'elle durera autant que le monde et qu'elle ne se résoudra que dans la victoire de Dieu et le triomphe final de son Eglise. En attendant, cet esprit du mal poursuit ses ravages ; il fait d'innombrables victimes : victimes ceux qui, aveuglément, se laissent vaincre, déporter, asservir par lui ; victimes aussi, victimes fortunées celles-ci, mais douloureuses quand même, ceux qui ne se maintiennent dans la sainte liberté des enfants de Dieu qu'au prix d'héroïques sacrifices.

Qui vaincra ? Les forts. Or, les forts, c'est vous, vous les jeunes, les vrais jeunes, dont la jeunesse grandit, saine et vigoureuse, dont l'esprit monte tout droit dans la lumière de la parole de Dieu, dont le cœur, pur, fier et généreux, a su vaincre en vous-même d'abord l'esprit du mal. *Fortes estis, verbum Dei manet in vobis, viscitis malignum.*

On le sait bien. On le sait si bien que votre jeunesse est le premier enjeu de la dispute. C'est elle avant tout que l'on veut avoir. Si l'esprit du mal cherche à l'intimider ou à la séduire pour la conquérir, pour l'enrôler dans son armée, dans ses troupes de choc, l'Eglise aussi l'appelle à l'action ; et Nous-même, Nous vous disons bien haut que Nous

(1) LL. EExc. Mgr de Courrèges, recteur de Saint-Louis des Français, et Mgr Mercier, vicaire apostolique du Sahara, assistaient à l'audience pontificale. Etait également présente une importante délégation d'infirmières du Comité de l'U. C. S. S., conduite par M. l'abbé Wolff et Mlle Callou.

comptons sur vous. Et c'est pour cela que vous Nous voyez Nous intéresser de si près à tout ce qui vous concerne, à votre préservation, à votre sauvegarde, à votre progrès, à votre activité en tout ordre, physique, intellectuel, moral, surnaturel. Eh oui ! même physique, car tout se tient et une jeunesse fraîche et chrétienne, fortifiée par les exercices du corps, sainement entendus et pratiqués, apporte volontiers son entrain, son endurance, sa souplesse aux luttes de l'esprit, au service des saintes causes, toute prête, quand l'occasion s'en présente, à désarçonner par une réponse hardie, par un éclat de rire franc et sonore, un adversaire trop enclin à mentir, à déraisonner, à calomnier.

L'Eglise, tout au long de son histoire, s'est toujours montrée attentive à la vie intellectuelle de la jeunesse, et non pas seulement pour en sauvegarder l'orthodoxie, mais pour la promouvoir dans tout le domaine de la science aussi bien profane que sacrée. Les idées — les suprêmes idées philosophiques — mènent le monde, dit-on. Où le mènent-elles ? Filles de la science, mais reflets de la vérité éternelle, rayons de la lumière increéée, elles le mènent vers sa perfection, dans l'ordre, pour son bien et sa félicité. Coupées de leur foyer divin, elles ne sont plus que ténèbres : malheur au monde du jour où, trompé, il prend les ténèbres pour la lumière et la lumière pour les ténèbres (cf. *Is.* v, 20) ! Il marche dans la nuit, il court dans le désordre, à sa ruine, à l'effondrement de la société, à la perte éternelle des âmes qui la composent. Qu'il luise comme les étoiles du ciel ou bien comme ces falots trompeurs que les écumeurs de mer allumaient sur les écueils pour faire leur proie de la barque qui venait s'y briser, c'est surtout aux mains de la jeunesse que brille le flambeau des idées. Jeunesse ! vous avez l'enthousiasme qui entraîne, vous avez l'avenir ! Faites brûler en vous, faites rayonner de vous le Verbe de Dieu qui demeure en vous, lumière éternelle, pour illuminer tout homme en ce monde (*Joan.* I, 9). Ainsi, forts, vous vaincrez l'esprit du mal.

Mais, l'esprit du mal, c'est avant tout, c'est surtout en vous que vous avez d'abord à le vaincre. Vous ne le vaincrez — et encore jamais définitivement ici-bas — que par une lutte à la fois courageuse et prudente. Ne soyez pas de ceux qui ne prennent que par la triste expérience conscience de leur propre faiblesse et de la réalité imminente du danger. Ne soyez non plus jamais de ces enfants étourdis ou présomptueux à qui semblent toujours exagérées les alarmes et les recommandations maternelles. Ne vous étonnez donc pas de celles de votre sainte Mère l'Eglise. C'est, de sa part, sagesse et non austère sévérité, si elle met la jeunesse en garde contre les divertissements dangereux qui constituent le péril des sens, contre les doctrines spécieuses, mais erronées, qui, dans les domaines scientifique, historique, philosophique, social, compromettent la rectitude et la santé des intelligences, contre les fréquentations légères et les amours précoces et faciles où se gaspillent des cœurs qui ne doivent se donner qu'une fois et pour toute la vie. Outre cette prudence, et pour être fidèles à cette prudence même, vous avez, vous aurez toujours besoin de lutte et donc de force : lutte contre l'attrait des plaisirs et contre l'horreur du sacrifice, contre les séductions et les sollicitations de l'entourage, contre la vaine curiosité et le respect humain, contre les passions et les tentations violentes ou sournoises, lutte même contre l'indolence où durant des trêves apparentes, par lui habilement ménagées, l'esprit du mal chercherait à vous endormir.

Oui, la lutte est dure et continuelle. Elle n'est pas pour effrayer votre jeunesse, pourvu que vous ayez le secret de la victoire. Et vous l'avez : *Haec est victoria, quae vincit mundum, fides vestra* (cf. *I Joan.* v, 4.) Fortifiez donc, éclairez votre foi ! Vivez votre foi ! Vivez du Christ, de sa lumière, de sa force, de sa grâce ! Par le sacrement de l'Eucharistie, nourrissez-vous de son Corps et de son Sang, vous serez forts et vous vaincrez. Vers lui, vers le Père, par les mains et le cœur de Marie, sa Mère et votre Mère, faites monter votre prière : par ses mains et par son cœur maternel descendra sur vous l'abondance du secours divin, en gage duquel, chers fils et chères filles, Nous vous donnons avec tout Notre amour Notre Bénédiction apostolique.

— *La pensée de Gustave Thibon. Exposé et critique*, par Emile Rideau. — Vol. 12 × 19 cm., 102 pages, 60 francs. Editions Spes, Paris, 1946.

Dans ce livre, on trouve un exposé logique et ordonné de la pensée et de la doctrine de G. Thibon qui se dispersent surtout en aphorismes dans cinq de ses ouvrages : *Diagnostics, Destin de l'homme, L'Echelle de Jacob, Retour au réel, Le pain de chaque jour.* L'auteur dégage les fondements métaphysiques de la pensée de Thibon, sa conception de Dieu et de l'homme, son analyse de la crise moderne, son plan d'organisation social, son appel aux valeurs supérieures du christianisme. La seconde partie du livre est un jugement irénique sur l'œuvre de l'écrivain. Ouvrage indispensable pour connaître, comprendre, apprécier un écrivain qui est un moraliste approuvé dans certains milieux, discuté dans d'autres, surtout à cause de certaines de ses idées sur les droits de la liberté, la primauté donnée aux solutions sociologiques, etc.

— *Les appels du Fils éternel. La vie en esprit*, par Maurice Rigaux, S. J. — Vol. 12 × 19 cm., 94 pages, 48 francs. Editions Spes, Paris.

Les quinze appels que Jésus lança vers son Père, durant sa vie mortelle, malgré leur forme parfois brève, sont pleins de sentiments les plus parfaits d'amour, d'humilité, de confiance, de piété filiale, de tendresse ineffable pour les hommes. L'auteur en donne un respectueux commentaire qui est surtout une leçon, une exhortation très actuelle et très pratique. Un livre à méditer et à vivre.

— *A deux vers les sommets*, par M.-M. Lebeaupin-Desfossés. Préface de M. l'abbé Grimaud. — Vol. 23 × 14 cm., 260 pages, 180 francs. P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Ces pages, à l'allure de lettres ou de méditations centrées sur la doctrine catholique et la piété liturgique, sont, comme on l'a écrit, des « tranches de vie ». Elles ont été écrites avec son cœur et son expérience, par une maman qui a élevé treize enfants, et forment comme un directoire pratique et sûr pour des jeunes qui fondent leur ménage. A faire connaître aux futurs époux : il les aidera à éviter les mille tentations de l'égoïsme et à marcher vers les sommets chrétiens.

LE PROBLÈME DES RACES AUX ÉTATS-UNIS

I - Les catholiques et l'égalité des races

Allocution prononcée par S. Exc. Mgr Francis J. Haas, évêque de Grand Rapids (Michigan, E.-U.), lors d'un meeting de masses organisé par le « Catholic Interracial Council » de Detroit, le 8. 9. 1946 (1)

Cette occasion paraît opportune pour étudier deux questions, premièrement : « Quelle est la position des catholiques en face des noirs ? », et, deuxièmement : « Quelles obligations pratiques cette position impose-t-elle aux catholiques ? » La première question appelle une étude *doctrinale*, la deuxième est d'ordre *pratique*, elle vise l'action. Je vous invite à prêter votre attention à ces deux idées centrales.

1. Aspect doctrinal du problème.

Je vous demande d'envisager d'abord la position catholique à l'égard des noirs. Par « position » j'entends les prémisses sur lesquelles nous nous basons quand nous croyons, comme c'est le cas, que le noir est, aux yeux de Dieu tout-puissant, égal à toute autre personne parmi les 2 200 millions d'êtres humains en vie sur la terre, sans égard à la couleur de leur peau — qu'elle soit blanche, jaune, rouge, brune ou mixte. Il faut reconnaître que nous n'avons pas inventé ces prémisses nous-mêmes. Nous ne les avons pas découvertes dans des éprouvettes ou au moyen d'un quelconque instrument de laboratoire. Elles sont de révélation divine et, en tant que catholiques, nous les admettons sans discussion comme venant de la source de vérité, Dieu lui-même.

Arguments d'ordre naturel.

Des « prémisses », c'est ce que dans le langage de tous les jours on appelle « des raisons ». C'est ce sur quoi l'on se base quand on adopte une attitude ou qu'on prend position. Ainsi, les blancs, hommes et femmes, qui ont pris part au referendum organisé par le Centre national de sondage de l'opinion (*National Opinion Research Center*), dont les résultats furent publiés le 18 août 1946, ne se sont pas contentés de donner leur vote, ils ont aussi donné des raisons. A la question « *Les noirs doivent-ils avoir la même possibilité que les blancs d'obtenir n'importe quel emploi ?* », 47 pour 100 des personnes interrogées ont répondu que les noirs devaient avoir les mêmes possibilités que les blancs ; 49 pour 100 ont répondu que les blancs devaient avoir la priorité et 4 pour 100 ne se sont pas prononcées.

Ce n'est pas sur les résultats de cette enquête que je voudrais attirer votre attention, mais plutôt sur les motifs donnés par les personnes interrogées pour justifier leur réponse. Le plus grand nombre donnaient cette raison : « La Constitution dit que les noirs doivent avoir des droits égaux. » Une mère de famille d'Atlanta (Géorgie) faisait appel à la Déclaration d'indépendance : « Tout individu possède des droits inaliénables et tous les hommes ont été créés égaux. » Un retraité de Waltham (Mass.), d'âge avancé, déclarait : « Dans une démocratie, les hommes de toute race et de toute opinion doivent avoir des chances égales d'obtenir tel ou tel emploi. » Un bibliothécaire de Virginie demandait : « Pourquoi tant parler de démocratie mondiale, si nous ne nettoyons pas tout d'abord notre propre jardin ? » Un ouvrier d'usine de Chicago déclarait : « J'ai vu que les noirs ont été mobilisés pour la guerre et pour se battre comme nous ; donc ils doivent avoir maintenant les mêmes droits que nous. »

Voilà donc des raisons : la Constitution, la Déclaration d'indépendance, l'idéal démocratique et la nécessité de gagner la guerre. Je ne m'étendrai pas sur ces raisons, mais je fais simplement remarquer que ceux qui ont répondu à l'enquête avaient des *raisons* pour répondre comme ils l'ont fait.

Arguments d'ordre surnaturel :

Jésus-Christ.

Nous autres, catholiques, avons également des raisons pour l'attitude que nous adoptons devant Dieu sur l'égalité des races ; tandis qu'en tant qu'Américains, nous saluons les glorieux principes de notre Constitution et de la Déclaration de l'indépendance et que nous sommes convaincus, plus que n'importe qui, de la nécessité de maintenir la démocratie dans la guerre et dans la paix, nous avons, en tant que catholiques, nos raisons pour soutenir l'égalité des races, raisons plus profondes que toutes celles qu'on vient d'énumérer. Quelles sont ces raisons catholiques ? Elles sont très simples à exposer.

C'est la race humaine que Jésus-Christ a adoptée lorsqu'il s'est incarné. C'est pour la race humaine dans sa totalité — caucasique, mongolique et noire — qu'il a souffert, qu'il est mort et qu'il est ressuscité glorieusement. Et nous ne devons pas oublier qu'il a prié pour que la race humaine soit une en lui, afin, comme il l'a déclaré lui-même, que le monde ait une preuve visible de

(1) Parue dans *Catholic Mind* de décembre 1946. Traduction et sous-titres de *la D. C.* — D'après le rapport, sur l'année 1946, de la Commission pour les Missions catholiques parmi les gens de couleur, le nombre de catholiques, sur les quelque 13 millions de noirs des Etats-Unis, était de 321 995. Le nombre de conversions était de 5 900 en 1945, de 7 056 en 1946. Il y a 360 églises pour les noirs où travaillent 545 prêtres, 283 écoles catholiques, où travaillent 1 600 religieuses et qui sont fréquentées par 62 294 élèves. (*N. D. L. R.*)

sa divinité. L'unité par lui devait être la preuve à laquelle les hommes pourraient voir que Dieu l'avait envoyé comme son divin Fils.

La veille de sa mort, il adressa à son Père cette prière : « *Je ne prie pas pour eux seulement, mais aussi pour ceux qui, par leur prédication, croiront en moi, pour que tous ils soient un, comme vous, mon Père, vous êtes en moi, et moi en vous — pour que, eux aussi, ils soient un en nous afin que le monde croie que vous m'avez envoyé.* » (*Jean*, XVII, 21.) Ainsi, il a demandé que l'humanité soit une, non seulement par son union en lui, mais aussi par son union au dedans d'elle-même. Ce devait être, pour le monde, la preuve que Dieu l'avait envoyé.

Par conséquent, sauf dans un but de classification, il n'y a pas de place dans la pensée catholique pour des notions comme celles de « races », minorité et autres semblables. Il n'y a qu'une race : la race humaine. Et appelez-la comme vous voudrez : espèce humaine, *homo sapiens* ou simplement humanité — elle est une.

Racisme et christianisme.

Je ne veux pas m'étendre sur l'usage inconsidéré, voire égoïste, qu'on fait souvent du terme « race ». Nous avons entendu parler *ad nauseam* de la race « nordique », de la race « juive » et même de la « race supérieure », et nous savons tous trop bien comment ces termes ont été exploités pour exciter la haine, exalter l'égoïsme national et même pour encourager la guerre.

Il n'est pas nécessaire non plus de s'arrêter à l'opinion très répandue d'après laquelle il existerait toutes sortes de différences entre les noirs et les blancs, différences concernant par exemple la composition du sang, l'odeur du corps et les dons naturels. Inutile de dire que ces prétendues différences sont dénuées de tout fondement. Sœur Mary-Ellen, de Rosary-College (Chicago), les a examinées du point de vue scientifique dans son magnifique ouvrage *Racial Myths ;* elle conclut que ces distinctions ne reposent sur aucune base expérimentale et elle les relègue, à bon droit, dans le domaine de l'imagination et des préjugés.

Il n'y a guère d'idée plus étrangère au sentiment chrétien que celle d'une différence fondamentale ou d'un élément quelconque qui serait de nature à suggérer l'existence d'une inégalité essentielle entre les diverses branches de la famille humaine. L'Apôtre des Gentils enseignait sans réserve ni restrictions : « *Il n'y a ni Juif, ni Grec ; il n'y a ni esclave ni homme libre; il n'y a ni homme ni femme, car vous êtes tous un en Jésus-Christ.* » (*Gal.*, III, 28.) Et il indique comme base de cette unité le Médiateur unique, qui relie toute la famille humaine à son Créateur : « *Car il y a un seul Dieu, et un seul Médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ, homme lui-même, qui s'est donné lui-même en rançon pour tous, portant témoignage à son temps.* » (*I Tim.*, II, 5.) Et ainsi il a pu assurer aux Ephésiens : « *Il n'y a qu'un Seigneur, une foi, un Baptême, un Dieu, Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui agit par tous, qui est en tous.* » (*Eph.*, IV, 5.)

Citons une fois de plus saint Paul. Vous vous rappellerez comment, dans au moins trois de ses Epîtres, il affirme que les disciples du Christ constituent un tout organique — ou, si vous voulez, un organisme — et il compare cet organisme à un corps humain. Il semblait manifestement aimer cette figure.

Il écrit aux Romains : « *Car de même que nous avons plusieurs membres dans un seul corps et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi, nous qui sommes plusieurs, nous ne faisons qu'un seul corps dans le Christ et, chacun en particulier, nous sommes membres les uns des autres.* » (*Rom.*, XII, 4.) Dans sa première lettre aux Corinthiens, il développe davantage l'idée de l'unité organique du corps humain et la compare à l'unité qui unit les uns aux autres les disciples du Christ : « *Tous, en effet, nous avons été baptisés dans un seul Esprit pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit hommes libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit. Car le corps n'est pas un seul membre, mais il est formé de plusieurs* [membres]... *Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe ?... Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui, ou si un membre est honoré, tous les membres s'en réjouissent avec lui.* » (*I Cor.*, XII, 13-26.)

Or, il est intéressant de noter que le païen Platon, quelque quatre cents ans avant saint Paul, s'est servi de cette même métaphore et compare un Etat bien gouverné à un corps humain bien portant.

[Ensuite l'auteur cite une vingtaine de lignes de Platon, *République*, V, 11.]

Mais il est extrêmement important de se rappeler que l'Etat de Platon n'incluait pas tous les habitants. Il ne comprenait que des hommes libres. Tandis que Platon s'opposait à ce que des Grecs aient des Grecs comme esclaves, son Etat excluait ceux qui n'étaient pas libres. Il admettait précisément l'idée de races « mineures » ; celles-ci ne comprenaient pas seulement les noirs, mais aussi beaucoup de blancs.

Ici nous touchons au nœud de la question. Malgré sa grandeur d'âme et ses sentiments religieux, au point d'admettre dans chaque personne individuellement « un principe raisonnable qui est à la base des distinctions morales », Platon n'incluait pas *tout le monde* dans ce qu'il considérait comme un Etat bien organisé. Païen et vivant avant la venue du Fils de Dieu sur terre, il n'a pas saisi cette sublime vérité : « *Il doit y avoir un seul bercail et un seul pasteur.* » (*Jean*, X, 16) et il ne pouvait pas la saisir.

Un seul bercail et un seul pasteur ! Dans sa première Encyclique, S. S. Pie XII a réaffirmé cette sublime conception de l'humanité, l'appelant « cette loi de solidarité humaine et de charité, dictée et imposée aussi bien par la communauté d'origine et par l'égalité de la nature raisonnable chez tous les hommes, à quelque peuple qu'ils appartiennent, que par le sacrifice de rédemption offert par Jésus-Christ sur l'autel de la Croix à son Père céleste en faveur de l'humanité pécheresse ». (Encyclique *Summi Pontificatus*.) (1)

C'est la voix de Pierre. Elle fait écho à celle de saint Pierre, le prince des apôtres : « *Dieu ne fait point acception de personnes, mais celui qui, en toute nation le craint et pratique la justice lui est agréable.* » (*Actes*, X, 34.)

Voilà pour la doctrine chrétienne sur l'égalité

---

(1) Voir la traduction éditée par la Bonne Presse, p. 14. (*N. D. L. R.*)

des races. J'en conclus que l'idée de groupements « inférieurs » est directement contraire à la notion d'unité dans le Christ et qu'elle est essentiellement païenne. En outre, je conclus que, dans la pensée catholique, il n'y a pas de place pour une chose comme « l'isolationnisme » (1), qu'il soit d'ordre politique ou racial.

La charité, fondement de nos devoirs envers nos frères.

Considérons maintenant la vertu qui est à la base des obligations que les hommes, en tant qu'égaux, ont les uns envers les autres. Cette vertu est évidemment la charité.

Par « charité » je n'entends pas la simple bienfaisance qui fait que quelqu'un donnera 5 dollars ou même 500 000 dollars aux pauvres. J'entends par là quelque chose de plus vaste, de plus profond, de plus haut. J'entends par là le *vinculum perfectionis*, le lien de la perfection (*Col.*, III, 14), qui unit entre eux les hommes, frères du Christ, et les unit à lui. J'entends par là l'impulsion divine qui amène un homme à avoir des sentiments de bienveillance envers tous les hommes, à parler aimablement à tous, à mettre de côté ses répugnances intérieures, ses antipathies et ses préjugés, parce que c'est la loi du Christ.

[Ensuite l'orateur cite Lessius, indique les divisions traditionnelles de la vertu de justice et explique que les devoirs qui découlent de l'égalité des hommes sont aussi des devoirs de justice ; mais dans la pensée chrétienne, la justice ellemême a ses racines dans la charité.]

Voilà donc la doctrine catholique sur l'égalité des races et les devoirs qu'elle entraîne. C'est la réponse à la question : « Quelle est la position catholique à l'égard des noirs ? »

2. Le coté pratique du problème.

La seconde question est celle-ci : « Quelles obligations cette position impose-t-elle aux catholiques ? ». Qu'ils doivent agir et non pas *croire* seulement, cela va sans dire. Et qu'il ne faille pas remettre cette *action* à plus tard, c'est également indiscutable, surtout si l'on songe que moins de 3 pour 100 sur les 13 millions de noirs des Etats-Unis sont catholiques.

Une parole de saint Pierre Claver, qui a travaillé parmi les noirs à Carthagène (Colombie) jusqu'à sa mort en 1654, pourrait bien servir de cri de ralliement pour l'action. Quand on lui reprochait d'apporter des médicaments, du pain, de l'eau-de-vie, des citrons et du tabac aux noirs dans les cabanes du port, il répondait : « Nous devons leur parler avec nos mains ; ce n'est qu'ensuite que nous pourrons leur parler avec nos lèvres. »

Nous sommes en présence d'une crise du même genre que celle à laquelle Pierre Claver avait à faire face, quand plus de 10 000 esclaves vivants débarquaient chaque année à Carthagène ; elle se présente seulement sous une forme différente. Mais il l'a affrontée avec la grâce de Dieu, avec un succès incroyable, par l'action. L'action organisée et l'action individuelle, dans l'Eglise, dans l'industrie, dans l'Etat, voilà ce qui nous est demandé.

L'action dans l'Église.

Action organisée.

Dans l'Eglise, il faut, en nombre beaucoup plus grand, des Congrès comme ceux que vous tenez aujourd'hui et comme la section d'action sociale de la *National Catholic Welfare Conference* en a organisé deux depuis novembre dernier. Ensuite, il y a le magnifique travail accompli toute l'année durant par le *Catholic Interracial Council* de New-York, par votre *Interracial Council*, ici à Détroit et en d'autres localités ; tout cela doit être élargi et soutenu davantage. Il y a encore d'autres mouvements qui poursuivent le même but, mais au lieu de faire leur éloge pour ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, je me contenterai de demander une extension de leurs services organisés.

Sur le plan individuel.

Mais à côté de l'action organisée, il y a un besoin urgent pour les catholiques de se donner à l'action individuelle. Malheureusement, il est trop réduit le nombre des catholiques qui se font une obligation de conscience d'être loyaux, justes et charitables envers les noirs tout comme envers leurs autres concitoyens.

Cependant, de tels catholiques existent, hommes et femmes. Il y en a même qui se sont immunisés contre les moqueries et les taquineries de connaissances et d'amis peu sérieux. Ils sont le sel de la terre.

Permettez-moi d'évoquer un fait qui s'est passé il y a quelques années et où était mêlé un commissaire de police d'une grande agglomération de plus de 900 000 habitants. Ce fonctionnaire avait eu le courage, après un concours, de promouvoir un *staff policeman* noir au rang de lieutenant. Il fut évidemment stigmatisé comme « négrophile » (*Nigger lover*). Ce commissaire ne dit avec un léger accent celtique, mais surtout avec une véritable foi celtique : « Père (1), c'était mon devoir de promouvoir cet homme. Il était premier au concours. Il avait droit à l'avancement. Si je ne le faisais pas monter, je ne pourrais plus me confesser. » Ce fonctionnaire mettait sa foi en pratique. C'est ça que j'appelle de l'action personnelle.

Permettez-moi de citer un autre exemple. Au début de juillet, un homme et une femme catholiques me racontaient qu'on leur avait demandé, peu de temps auparavant, de signer une pétition qui circulait dans le quartier et par laquelle les propriétaires de maisons s'engageaient à ne pas vendre leurs habitations à des noirs. Ce ménage refusa de signer. En fait, ils étaient les seuls propriétaires du quartier à ne pas signer. A la suite de cela, eux et leurs enfants furent l'objet de toutes sortes de sarcasmes et d'insultes faciles de la part de leurs voisins. Mais il ont tenu bon. Ils agissaient ainsi parce qu'ils étaient catholiques, refusant de faire ce qu'on leur demandait, parce que, comme ils disaient, c'était mal. C'était encore de l'action personnelle et, si vous voulez, de l'héroïsme.

(1) L'isolationnisme est à entendre ici dans un sens large, en tant qu'opposé à la solidarité humaine ou, en termes chrétiens, à la charité universelle. (*N. D. L. R.*)

(1) Aux Etats-Unis, les catholiques donnent le nom de Père (*Father*), tant aux membres du clergé séculier qu'à ceux du clergé régulier. (*N. D. L. R.*)

L'action dans le monde du travail.

La situation.

Abordons maintenant un autre terrain où l'action individuelle, suivant la voix de la conscience, est appelée à s'exercer : le monde du travail. A ce propos, permettez-moi de faire une brève digression pour exprimer une opinion personnelle ; elle vaut ce qu'elle vaut. Je suis convaincu que, dans la pratique, notre tactique devrait consister à concentrer les ressources dont nous disposons à établir des rapports convenables, chrétiens, fraternels entre les noirs et blancs qui sont occupés dans l'industrie ; c'est ainsi que nous hâterons le moment où ces mêmes principes seront appliqués dans la vie sociale et politique. C'est surtout pour cela, mais aussi faute de temps, que je m'abstiendrai d'étudier les mesures à prendre pour mettre fin à la discrimination détestable, qui se pratique actuellement en dehors de l'industrie — par exemple la *Poll Tax* (1), les *Restrictive Covenants* (2), la séparation dans les hôtels et les trains et ailleurs — pour me borner uniquement à la question suivante : « Que faire pour assurer aux noirs les mêmes conditions d'emploi qu'aux blancs ? »

Une entreprise, comme tout le monde le sait, est menée par deux parties : la direction et le personnel. Or, la direction, contrairement à ce qu'on croit généralement, n'est pas quelque chose d'abstrait ni d'éthéré. Pardonnez-moi de dire une chose si évidente. La direction, ce sont des hommes, des hommes en chair et en os, des hommes avec des attaches familiales, des hommes capables des mêmes générosités et des mêmes petitesses que les ouvriers. De plus, en tant qu'hommes, les employeurs sont responsables en conscience de la gestion de leur entreprise, et leur responsabilité augmente ou diminue suivant que ce sont de grands employeurs faisant partie de grands Conseils d'administration ou que ce sont de petits employeurs faisant partie de Conseils d'administration peu importants.

Au cours de la dernière guerre, certains industriels influents, peu importe pour quels motifs, ont pris au sérieux leurs obligations envers les travailleurs noirs ; ils ont appliqué dans leurs usines une politique de non-discrimination pour l'embauche aussi bien que pour l'avancement. J'ai le regret de dire que, parmi les cas qui sont parvenus à ma connaissance, il n'y avait que deux industriels catholiques qui avaient adopté cette attitude. Ici, il y a vraiment de quoi exercer une action individuelle sous l'impulsion de la conscience individuelle.

Mais le personnel ? Les blancs qui refusent de travailler à la chaîne avec des nègres ? Et la jeune fille blanche, employée dans un central téléphonique, qui ne veut pas être assise à côté de jeunes filles noires, quelles que soient leur distinction et leur habileté professionnelle ?

C'est un fait incontestable que, dans l'industrie, cette attitude peu chrétienne est plus répandue encore parmi les employés que parmi les employeurs. D'après ce que j'ai pu constater, beaucoup d'employeurs atténueraient leur opposition à l'embauche et à l'avancement des noirs s'ils avaient la certitude que leur personnel n'offrirait pas une résistance acharnée à cette innovation. J'ai constaté la même attitude chez certains hauts fonctionnaires fédéraux qui, j'en suis sûr, seraient heureux d'abandonner toutes les exceptions dont les noirs sont l'objet dans l'Union, s'ils savaient que la masse des citoyens de l'Union ne protesterait pas violemment contre une telle initiative.

Expliquez comme vous voulez cette attitude regrettable des travailleurs blancs et ayez toute indulgence pour leur crainte de voir les noirs prendre leurs places, même pour des salaires plus bas. A mon avis, la principale explication est l'existence chez trop d'ouvrières et d'ouvriers blancs d'un préjugé mesquin, égoïste et peu chrétien.

Que faire?

Que faire ? Je ne puis conseiller qu'une chose : qu'on étudie et qu'on étende les expériences faites pendant la guerre dans les usines d'armement. Là des blancs et des noirs travaillaient côte à côte dans une entente parfaite si bien qu'ils en étaient étonnés eux-mêmes. Ces expériences prouvent que l'idée n'est pas purement spéculative, mais que, tentée loyalement, elle réussit. Pour cela, il faudra que la direction assure la formation de contremaîtres et établisse des écoles d'agents de maîtrise et veille attentivement au choix des noirs en vue de l'atelier ou de la division où ils sont appelés à travailler avec des blancs et qu'elle consacre le même soin au choix des chefs qui seront chargés de ces ateliers ou divisions.

De la part du personnel, cela demande que le blanc soit intimement convaincu que le noir est son frère en Jésus-Christ et qu'il lui doit la même charité et la même justice que celui-ci doit à ses camarades blancs.

Voilà une forme de charité et de justice chrétiennes trop longtemps négligée. Voilà la vertu « oubliée » à l'atelier et au bureau. Est-ce trop insolite que de suggérer aux employés et aux ouvriers catholiques de prendre l'initiative de la fondation d'une organisation de travailleurs qui s'engageront à pratiquer la justice et la charité « raciales » et qui seront prêts à se lever et à se laisser dénombrer pour en faire une réalité ?

Action sur le plan politique.

De plus, à mon avis, des catholiques et des non-catholiques devraient demander individuellement aux gouvernements des Etats et de la Fédération de faire voter la législation FEPC sans plus tarder. En réalité, nous devrions avoir honte du peu de chose qu'une loi FEPC (1) demanderait. Tout ce qu'elle ferait, ce serait d'empêcher un employeur de refuser à un homme le moyen de gagner sa vie et d'avancer, parce que la peau de cet homme est noire ou parce qu'il appartient à un groupe soi-disant inférieur. La morale chrétienne aussi bien que la simple

(1) C'est-à-dire taxe électorale. Les gens de couleur sont obligés de verser une certaine somme pour exercer le droit de vote (N. D. L. R.)

(2) Conventions entre particuliers en vue d'empêcher les noirs d'exercer tel ou tel droit, par exemple l'achat de terrains ou d'immeubles. (*N. D. L. R.*)

(1) Législation visant à assurer aux gens de couleur des droits égaux en ce qui concerne l'embauche et l'avancement. Le nom est tiré du *Fair Employment Practice Committee* (Commission chargée d'assurer des pratiques honnêtes en matière d'emploi), instituée le 25. 6. 1941 sur l'ordre du président Roosevelt (*N. D. L. R.*).

honnêteté exigent que le gouvernement mette fin à une injustice et une inhumanité pareilles.

Les Etats de New-York, de Massachusetts et de New-Jersey ont déjà répondu aux demandes éclairées de leurs populations et ont voté des lois FEPC, abolissant la discrimination dans l'emploi pour des raisons de race, d'opinion religieuse ou d'origine nationale (1). Ici, dans le Michigan, avec sa population noire d'environ 208 000 âmes, nous avons un besoin urgent d'une telle législation. Et je suis heureux de faire savoir que, le 15 mars 1945, le *Michigan Catholic Welfare Committee*, parlant au nom des évêques catholiques du Michigan, a adressé à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée législative de notre Etat, lors des débats sur un projet de loi FEPC, son adhésion énergique et sans réserve à la mesure envisagée. Le projet de loi FEPC de l'Etat de Michigan n'a pas passé pendant la dernière législature, mais le vote ne pourra plus tarder longtemps.

Mais il faut plus que des lois FEPC dans les Etats particuliers. Il est besoin, et un besoin impérieux, d'une FEPC fédérale ; et il faut que les Cours de justice fédérales soient pleinement compétentes pour en imposer l'application. En face d'une situation injuste généralisée et d'une réhabilitation trop longtemps attendue, l'action d'un Etat particulier est impuissante, car les Cours de justice des Etats n'ont pas de juridiction — sauf peut-être concurremment avec le gouvernement fédéral — sur les entreprises dont le commerce s'étend sur un nombre plus ou moins considérable d'Etats. Or, un mal national ne peut être corrigé que par une action nationale et en faisant abstraction de toutes les minuties du formalisme juridique.

On dira que la loi ne peut réformer les mœurs. Cette objection contient une part de vérité ; mais je souligne que, dans le cas d'une FEPC fédérale, elle ne vaut qu'en partie, si encore elle a quelque valeur.

Cette objection néglige une leçon importante de l'histoire, à savoir : quand un principe élevé de justice et d'humanité prend corps dans une loi, fût-ce en dépit de l'opposition de quelques-uns, ce principe revêt la majesté du gouvernement, et la loi elle-même devient une force puissante au service de l'éducation du peuple et de la réforme des mœurs. Voilà le résultat auquel aboutirait, j'en suis convaincu, le vote d'une FEPC fédérale.

Mais les lois FEPC fédérales et des Etats ne s'attaquent à la discrimination que dans un seul domaine : celui de l'industrie. Il y a certainement bien d'autres domaines encore où sévit cette détestable pratique antichrétienne, antiaméricaine (1).

(1) Des projets de lois semblables sont actuellement à l'étude dans au moins une dizaine d'autres Etats. Le 8 janvier 1947, un projet de loi a été déposé sur le bureau du Sénat de l'Etat de New-York, visant à mettre fin à la discrimination raciale en matière d'enseignement. Suivant ce projet, toutes les écoles publiques seraient obligées, pour l'admission d'élèves, de faire entrer en ligne de compte « uniquement et exclusivement leurs capacités intellectuelles et leur moralité ». Pour l'application de la loi et pour en faire connaître et pénétrer l'esprit dans les établissements scolaires, on a fondé une Commission d'Etat contre la discrimination dans l'enseignement. Dans les limites de sa compétence, la Commission peut recevoir des plaintes de la part d'individus qui auraient été lésés à cause de leur race, couleur, religion ou origine nationale et de la part d'organisations dont le but comprend la lutte contre la discrimination raciale. La Cour suprême de l'Etat de New-York peut soit reviser les décisions de la Commission soit en imposer l'application. On prévoit, en outre, la possibilité de réhabiliter et de dédommager les victimes de faits de discrimination. (*N. D. R. L.*)

Conclusion.

Le temps me manque pour indiquer ce qu'il y a à faire dans ces autres domaines. Disons cependant qu'il faut y appliquer la même formule de charité que dans le commerce et l'industrie.

Que doivent faire les catholiques ? Que doit faire tout notre peuple ? Le Sauveur donne la réponse : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur... et ton prochain comme toi-même. Fais cela et tu vivras.* » (*Luc.*, x, 27.)

II

La religion et la jeunesse noire :

Action communiste et réveil chrétien.

Dans un article paru dans le journal néerlandais De Tijd, *du 4. 3. 1947, un correspondant de New-York montre comment, aux Etats-Unis, le communisme et le christianisme se disputent la jeunesse noire engagée dans la lutte pour l'égalité des races.*

L'article est intitulé : « Action communiste parmi la jeunesse noire américaine. Lutte entre deux conceptions de la vie. Réveil parmi les chrétiens. » (2)

Après la guerre, le problème de la race noire aux Etats-Unis est de nouveau entré dans une phase aiguë. L'intensification de l'action des noirs

(1) Un de ces domaines est l'enseignement. Là comme ailleurs, une réaction se fait jour actuellement. On a déjà signalé plus haut la réforme envisagée dans l'Etat de New-York. Pour illustrer la situation, citons encore le fait suivant, rapporté par la revue américaine *Time*, 31. 3. 47, sous le titre *Les mêmes droits, les mêmes privilèges*.

« Lorsque la guerre provoqua une affluence de noirs et de blancs du Sud au collège de Fremont à Los Angeles, le directeur de l'établissement, Herbert Wood savait qu'il allait y avoir des difficultés. Il fit son possible en ordonnant au corps professoral d'enseigner la tolérance raciale. De plus, il se préparait à affronter une explosion éventuelle. Celle-ci a eu lieu la semaine dernière.

Un beau matin, un petit groupe d'élèves se rassembla près du poste à essence séparé de l'école par la rue San-Pedro. En agitant des placards qui portaient ces mots : « On ne veut pas de nègres », ils hissèrent deux noirs en effigies en haut d'un réverbère et excitèrent les autres élèves à ne pas aller en classe et à rejoindre les grévistes. Bientôt 600 sur les 2 900 élèves que compte *Fremont High School* étaient en grève ; 200 d'entre eux défilaient dans la rue San-Pedro. Le directeur Wood n'hésita pas. Il se fraya un passage à travers les grévistes et arracha l'une des effigies. Ensuite, il interdit l'accès aux cours à tous les élèves grévistes tant qu'ils ne se seraient pas présentés à lui accompagnés de leurs parents. Pendant deux jours, il reçut les élèves et les parents et fit signer à chacun un engagement par lequel ils se déclaraient d'accord sur ce point « que tous les élèves de Fremont ont droit aux mêmes droits et mêmes privilèges ».

Pour assurer l'observance des engagements, tous les grévistes furent mis en probation jusqu'à la fin de l'année ; les grands élèves furent exclus de toute activité étrangère au programme scolaire proprement dit. (Donc pas d'accès aux terrains de sport, à la piscine, etc. (*N. D. L. R.*) Bien que le directeur Wood n'ignorât pas que les racines du mal existaient toujours, Fremont respira un peu plus librement. » (*N. D. L. R.*)

(2) Traduction et sous-titres de *la D. C.* On se contentera de résumer certaines parties de l'article qui feraient double emploi avec les autres pièces du dossier.

contre la distinction des races ainsi que la loi adoptée récemment dans l'Etat de Géorgie et qui leur enlève le droit électoral, en sont deux symptômes extrêmes. Mais ce problème en recèle un autre, à savoir la lutte d'influence parmi les noirs entre le marxisme et le christianisme, surtout parmi les jeunes. Les deux forces se présentent comme les champions de l'égalité et de la justice sociale. Dans cette lutte, l'action chrétienne s'était d'abord laissé distancer par celle des communistes, qui, par leur excellente organisation et par leur influence dans les associations de jeunesse, autour desquelles s'est cristallisée la lutte des noirs pour l'égalité, avaient été pendant un certain temps pratiquement seuls à mener la lutte. [...]

[Pendant l'esclavage, l'Eglise protestante noire avait été un centre de résistance. Il n'en fut plus ainsi après l'émancipation.]

... La façon patriarcale dont les pasteurs noirs concevaient leur tâche les empêchait de s'ouvrir aux problèmes sociaux nouveaux qui ne tardaient pas à se poser dans la société noire devenue libre. C'est pourquoi celle-ci était un terrain tout préparé à l'action communiste. La situation sociale parmi les noirs était effroyable. Le chômage y sévissait dans des proportions notables ; de là une misère affreuse. Partout on les traitait en citoyens de seconde zone. Dans le Sud, on les privait même systématiquement des droits de l'homme et ils y étaient exposés à des persécutions continuelles. Il est vrai que, dans le Nord, leurs conditions d'existence étaient meilleures, mais, là aussi, la distinction des races était sensible partout.

Développement de l'action communiste.

C'est encore sur les noirs que pesait le plus lourdement la crise économique qui atteignait son point culminant entre 1930 et la guerre. On avait faim. Les communistes s'agitaient fébrilement. Ils fondaient des Caisses de secours, diffusaient leurs publications, et leurs orateurs travaillaient la population du haut de leurs tribunes aux coins des rues de Harlem, le quartier nègre de New-York. Ils prenaient en pitié les victimes de la « *White Men's Law* » (la loi des blancs).

Mais c'est dans les mouvements de jeunesse noire qu'ils développaient leur plus grande activité. Leur but principal n'était pas de recruter des membres pour le parti communiste, mais de réunir les différentes organisations en un « front unique » sur lequel ils tâcheraient évidemment de s'assurer le contrôle le plus complet possible, mais qui donnerait en tout cas à leur parti une influence beaucoup plus vaste que celle qu'auraient pu exercer les seuls membres inscrits.

Ils agissaient dans la *Workers Alliance* (Ligue ouvrière), l'*International Workers' Order*, le *National Negro Congress* et le *Southern Negro Youth Congress* (Congrès de la jeunesse noire du Sud). Ils tâchaient de convaincre les éléments progressistes de ce que s'opposer au communisme était prêter la main au fascisme. Les adversaires furent traités de fascistes, de trotskystes et d'« Oncles Tom » (1). Ils appuyaient leur propagande par des actes. Ils menaient campagne pour des réformes sociales et mettaient en pratique l'égalité des races. Le succès ne se fit pas attendre. En 1939, il n'y avait pas de groupements de jeunesse noire importants s'occupant de questions sociales où l'influence communiste ne fût très forte, sinon prépondérante.

Le réveil de l'action chrétienne.

Cependant, il y avait un mouvement de jeunesse sur lequel les communistes n'arrivaient pas à avoir prise ; c'était le *Modern Trend Progressive Youth Group* (Groupement progressif de la jeunesse de tendance moderne). Cela n'était pas dû à l'action exercée par des anticommunistes, mais au fait que ce mouvement comprenait les jeunes noirs des milieux chrétiens aisés, qui s'occupaient de questions sociales. Les idées marxistes avaient peu d'influence sur eux.

Aussi, lorsqu'en 1939 les communistes firent une tentative de prendre en main le contrôle du « front unique des mouvements de jeunesse », c'est dans ce groupement qu'ils rencontrèrent la première opposition réelle. La tentative communiste échoua et ceux qui croyaient à une démocratie chrétienne reprirent courage, voyant qu'il était possible de mener une contre-offensive. Ainsi la lutte du *Modern Trend* a pris une importance capitale pour l'avenir du mouvement des jeunes, surtout à New-York.

Les membres du *Modern Trend* étaient très influents également dans les autres organisations et généralement leur situation sociale était telle que l'effet moral de cette première défaite communiste était considérable, même dans le reste du pays, où l'on suivait avec curiosité les événements qui se déroulaient à New-York.

L'attitude des communistes en face du pacte d'amitié germano-russe valut aux stalinistes une deuxième défaite morale. De même que, dans les pays européens, ils ne surent pas adopter une attitude nette ; leur louvoyage et leur retournement subit ouvrirent les yeux à un grand nombre. Aussi, pendant l'été de 1943 une nouvelle tentative de former un front unique sous direction communiste aboutit à un échec.

Peu à peu, l'influence communiste commence à décliner, bien que la *Young Communist League* (Jeune Ligue communiste), qui exerce actuellement son activité sous l'appellation neutre de *American Youth for Democracy* (Jeunesse démocratique américaine), gagne toujours en influence dans les écoles secondaires, surtout à Harlem. Son opposition militante à la discrimination des races et le camouflage habile de son caractère véritable ont amené beaucoup de jeunes noirs sous son drapeau.

Mais, d'autre part, le mouvement chrétien de la jeunesse gagne en force dans tout le pays. [...]

[Ensuite, l'auteur expose l'activité du *United Christian Youth Movement* (U. C. Y. M.).] (Voir col. 543.)

A côté de ce mouvement d'origine plus ancienne, de nouvelles organisations chrétiennes naissent partout, qui luttent pour l'égalité des droits. *Freedom House* (la maison de la liberté), *Friendship House* (la maison de l'amitié), l'*Union pour l'action démocratique*, le *Comité pour l'égalité des races*, les *Amis de la démocratie* et beau-

(1) Allusion à *Uncle Tom's Cabin* (*La Case de l'oncle Tom*), roman abolitionniste de Mrs H. Beecher-Stowe (1852).

coup d'autres mouvements constituent une réponse saine et vigoureuse aux communistes. [...]

[L'auteur termine en constatant que les Eglises noires protestantes ont repris conscience du problème des races, et en exposant l'activité qu'à côté des mouvements chrétiens de la jeunesse elles exercent pour l'acheminer vers sa solution.]

III

Les Églises protestantes et la jeunesse noire (1)

*La rédaction d'*America *fait précéder cet article de M. Vincent Baker des remarques suivantes : « Notre jeunesse noire d'aujourd'hui a des soucis autrement sérieux que le jazz et le « jitterbugging ». M. Baker étudie ici son intérêt pour la religion et les incidences qui en résultent sur la société noire. Nous ne pouvons encore, hélas ! parler de résultats de quelque importance récoltés par la religion catholique parmi les noirs américains.*

L'auteur de cet article, le deuxième d'une série, n'est pas catholique. Quand il parle de « l'Eglise noire » il veut dire les communautés noires de religion protestante. Ici il décrit quelques aspects de l'activité de ces différents groupements sur le terrain de la jeunesse. »

Les Américains de race noire passent généralement, et à juste titre, pour être profondément religieux. Les cantiques (*spirituals*) noirs comptent parmi ce que la culture américaine a de plus américain. Dans ces conditions, il semblerait logique que le christianisme, par son essence même la doctrine la plus révolutionnaire qui soit à l'œuvre dans l'humanité, fût la force motrice de tout effort entrepris par les noirs pour redresser les torts dont ils sont victimes.

L'Église noire et le problème des races.

Il en a été ainsi dans le passé. A l'époque de l'esclavage, l'église — qui était alors à la lettre tout lieu où les gens se réunissaient pour le culte — était devenu le point de ralliement où était stimulée la soif de la liberté, quelquefois par des appels directs hors de portée des oreilles des gardiens, mais généralement par des moyens plus subtils. Souvent les cantiques, où il était question de Chanaan, visaient en réalité le Canada, et l'histoire des enfants d'Israël, qui fut racontée et répétée sans cesse, avait une signification réelle pour les auditeurs sans instruction, mais non sans intelligence. Les réunions dans les églises devenaient des centres où les esclaves en fuite pouvaient trouver des renseignements sur les relais dans les chaînes d'évasion clandestines. C'est au cours de ces réunions que, parfois, on forgeait des projets de révolte. Finalement, elles furent supprimées.

Depuis l'abolition de l'esclavage l'Eglise noire offre, en ce qui concerne les services sociaux, un contraste marqué et déplorable avec celle de l'époque de l'esclavage. C'est peut-être dû au fait que la prédication est plus directement lucrative, qu'elle demandait moins d'esprit d'initiative et d'avant-garde que d'autres travaux et qu'elle attirait des dirigeants quelque peu conservateurs et indolents.

Quelle que soit la raison, l'Eglise noire s'est laissé dépasser par presque toutes les autres organisations qui se proposent de rendre service à la communauté : école presse, syndicats, les groupements qui luttent pour l'égalité des droits, voire les cercles politiques. Cela est tellement vrai que les fanatiques du pays accablent de leurs injures beaucoup moins — presque pas du tout — l'Eglise, que n'importe quelle autre organisation qui travaille parmi la population noire. Les pasteurs sont considérés comme un élément de stabilité, parce qu'ils enseignent l'humilité, la douceur, la patience, ainsi que l'espérance en la justice et le bonheur dans l'au-delà ; ces préceptes sont bons, mais c'est en mal user que de les substituer aux efforts pour assurer une vie plus aisée ici-bas.

Les toutes dernières années, néanmoins, l'Eglise — j'emploie ce terme parce qu'elle forme une institution à part — a fait des progrès considérables. Ce facteur et d'autres font du christianisme une force agissant dans la vie d'un nombre toujours croissant de jeunes noirs. Considérons tout d'abord quelques-uns de ces autres facteurs.

Activité de la jeunesse chrétienne.

En 1934, à peu près à l'époque où s'organisait le Congrès de la jeunesse américaine (*American Youth Congress*) inspiré principalement par la doctrine marxiste, se constituait également le Mouvement uni de la Jeunesse chrétienne (*United Christian Youth Movement*), s'inspirant des enseignements de Jésus-Christ. Il adopta pour devise : « Jeunesse chrétienne bâtissant un monde nouveau. »

Le programme et les idées du *United Christian Youth Movement* ont atteint beaucoup d'Eglises, dont beaucoup d'Eglises noires. Le U. C. Y. M. édite de temps en temps des tracts qui exposent l'attitude chrétienne en face des problèmes individuels et sociaux et trace des programmes d'action. Les sujets de ces séries de tracts vont depuis les relations entre jeunes gens et jeunes filles jusqu'à l'ordre international. Ces publications fournissent une matière précieuse pour les discussions et l'action dans les groupements confessionnels et locaux de jeunesse.

Beaucoup de jeunes gens rendent de grands services et acquièrent une précieuse expérience en travaillant dans les « caravanes » de la U. C. Y. M. Ces groupes visitent des villes relativement petites pour y porter le message du mouvement et pour y aider les dirigeants confessionnels de la jeunesse à élaborer des programmes d'exercices religieux et de sérieux et intéressants cercles d'études.

Ces caravanes sont fréquemment « interraciales » et souvent c'est là que des jeunes gens de race blanche font leur première expérience de contact avec des noirs avant à peu près la même instruction et le même niveau culturel qu'eux.

Le travail qui se fait à Winnipesaukee, camp du U. C. Y. M. dans le New-Hampshire, a des résultats excellents et de longue portée. Des

(1) *America*, 1. 2. 47. Traduction de *la D. C.*

jeunes gens choisis dans tous les Etats de la côte, y compris le Sud, y vont, durant l'été, suivre pendant deux semaines des cours centrés sur des problèmes individuels et sociaux. La valeur de ces cours vient peut-être moins de l'enseignement donné que du fait de vivre, d'étudier et de jouer avec des jeunes gens de races et de milieux divers, ce qui constitue une précieuse expérience. Le changement que cette expérience, malgré sa courte durée, a produit dans l'attitude de certains jeunes gens blancs du Sud, dit-on, est vraiment remarquable.

Le U. C. Y. M. comprend, évidemment, des Comités régionaux, des Comités d'Etat et des Comités locaux. C'est également un mouvement international représenté dans chaque pays par un Comite national.

On admet généralement que l'une des sections locales les plus actives du pays est le Comité de la Jeunesse chrétienne du Grand-Harlem (1). Sans dotation, sans subvention régulière, sans un seul employé salarié et malgré des locaux d'une exiguïté à faire pitié, le Comité exécute, au service des groupements confessionnels de jeunesse, un programme d'activités que lui envient pas mal d'organisations analogues.

Le Comité de Harlem envoie des équipes de volontaires aux églises locales. Ces équipes font sur le plan local ce que les « caravanes » de l'U. C. Y. M. font sur le plan national. Ce même Comité prépare et envoie tous les mois aux groupements confessionnels de jeunesse (2) des paquets contenant des programmes et des matériaux pour aider à l'organisation des loisirs, des offices religieux et des cercles d'études. Il tient périodiquement des sessions d'études qui donnent aux dirigeants des sections locales des informations destinées à les préparer à mieux remplir leur tâche. Il patronne des œuvres sociales qui font beaucoup de bien. Il collabore à l'élaboration et à l'exécution de projets d'action sociale patronnés par des groupements laïques comme le *Modern Trend* (3) et le *National Council for a permanent F. E. P. C.*

Le programme du Comité de la Jeunesse chrétienne du Grand-Harlem atteint chaque année son point culminant au moment du Congrès. Ce Congrès annuel dure trois jours. Il traite l'une ou l'autre question sociale de grande importance. Des délégués de groupements de jeunesse neutres comme ceux de groupements confessionnels y assistent. Les orateurs et ceux qui dirigent les débats sont des hommes de provenance très diverse, choisis d'après leur compétence.

Inutile de dire que l'exécution d'un tel programme, vu les difficultés mentionnées plus haut, suppose de grands sacrifices. Je recommande aux publicistes qui ont accrédité auprès de l'esprit public le type conventionnel des jeunes gens noirs qui seraient tous de frivoles « jitterbugs », d'aller voir à Harlem les bureaux de la section de l'Y. M. C. A. Ils y apprendraient quelque chose sur la jeunesse noire.

(1) Quartier des noirs à New-York. (*N. D. L. R.*).
(2) Rappelons que l'auteur est protestant ; il s'agit donc ici de l'Eglise protestante. (*N. D. L. R.*)
(3) *Modern Trend Progressive Youth Group*, c'est-à-dire, à peu près, Groupement progressif de la jeunesse de tendances modernes. Ce groupement, tout en étant laïque (*secular*), est d'inspiration chrétienne.

L'Église noire d'aujourd'hui et le problème des races.

Revenons à l'Eglise noire (1). Plusieurs Eglises de Harlem ont entrepris une expérience nouvelle et qui ne manque pas d'intérêt. Ils ont envoyé des enfants noirs pour un séjour d'une quinzaine de jours dans des familles de blancs en Nouvelle-Angleterre (2). Une paroisse les envoie dans le Vermont, une autre dans le New-Hampshire et une troisième dans le Massachusetts. Et, ce qui surprendra davantage, des familles blanches envoient leurs enfants dans des familles noires de Harlem pour y passer une période de même durée. Non seulement le ciel ne s'est pas écroulé, mais quelques belles amitiés en sont résultées et les enfants ont été invités à revenir.

Bien qu'elles aient encore un long chemin à faire, les paroisses noires dans les grandes villes commencent à devenir des centres d'œuvres sociales. Dans ce but, elles appointent un personnel spécialisé. Dans certaines paroisses, il y a des Sociétés de crédits et des Comités d'action sociale.

A mesure que le message chrétien et ses conséquences sociales atteignent des jeunes gens de race noire, de plus en plus nombreux, le nombre de ceux qui, parmi eux, occupent des postes comme dirigeants dans les Etats et sur le plan national, et qui sont reconnus et consultés par des apôtres de toute race, va sans cesse croissant. A mon avis, le plus grand hommage qui pourrait être rendu au christianisme, ce serait qu'un jour on pût attester que la jeunesse noire qui, d'après la conception agnostique et athée, avait moins que toute autre des raisons pour embrasser la foi chrétienne, aurait joué un rôle de première importance dans la diffusion des vérités chrétiennes et dans leur application aux problèmes qu'il faut absolument résoudre, si nous voulons jamais construire un monde libre, heureux et pacifique.

IV

Action catholique et problème racial

Sous le titre « Tactique contre une situation tragique », (1) le R. P. Ray Bernard, S. J., étudiant en théologie St Mary's-College, prend occasion d'un entretien avec quelques séminaristes noirs, membres de la Société du Verbe-Divin, pour exposer divers aspects de l'action développée par le clergé pour résoudre le problème des races aux Etats-Unis :

Ces quatre séminaristes vigoureux portaient des noms qui rappelaient la partie acadienne de la Louisiane du Sud ; d'une foi solide et d'une glorieuse ascendance, ils venaient de terminer deux années d'études classiques et allaient entrer en philosophie, loin du Sud, dans un établisse-

(1) Il s'agit des Eglises protestantes, mais on verra plus loin que l'Eglise catholique ne reste pas inactive. (*N. D. L. R.*).
(2) On appelle Nouvelle-Angleterre l'ensemble des Etats actuels de New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, Vermont et Maine sur la côte atlantique des Etats-Unis. (*N. D. L. R.*).
(1) *America* 15. 2. 1947. Traduction et sous-titres de *la D. C.*

ment quelque part aux environs de Chicago. Nous nous sommes rencontrés plusieurs fois au cours de quelques semaines de vacances passées au bord d'un lac dans le Wisconsin, l'été dernier.

Après avoir joué au ballon, nous nous sommes salués de part et d'autre. Il se trouvait qu'ils étaient originaires de Lake-Charles, d'Abbeville et de La Nouvelle-Orléans, localités voisines de ma ville natale. La conversation tomba sur le nombre de nouvelles églises dans chacune de ces villes, la situation actuelle des populations catholiques et leur augmentation continuelle sous la direction de Mgr l'évêque de Lafayette et de Mgr l'archevêque de La Nouvelle-Orléans. L'évêque avait dit publiquement qu'il était heureux d'avoir des prêtres noirs dans son diocèse, ce qui prouvait clairement que du bon travail se faisait là-bas ; et aucune calomnie ne pouvait tenir debout contre la satisfaction ouvertement déclarée de l'évêque. L'une des villes de moindre importance compte actuellement six églises et chapelles florissantes destinées principalement aux noirs et qui avaient connu pendant la guerre une affluence énorme. L'un ajoutait un chiffre, l'autre un fait, et ainsi nous échangions des renseignements sur les progrès de la religion dans cette moitié catholique de la Louisiane.

Un cercle d'études.

Ils apprirent avec plaisir que nous avions lancé une « Conférence pour l'étude des relations raciales » dans notre scolasticat jésuite des plaines du Kansas. Elle ferait grand bien. Ce que nous faisions ? Eh bien, nous avions commencé seulement l'an dernier et peut-être l'organisation n'était-elle pas encore parfaitement au point : personne n'était capable de nous fournir un plan d'études bien approprié et qui en valût la peine ; or, nous voulions travailler d'après un programme bien déterminé. Nous voulions étudier la question du point de vue catholique, à la lumière de la théologie morale et dogmatique, de la sociologie, de l'éthique, de l'histoire et de l'actualité, et nous voulions arriver nous-mêmes à prendre davantage conscience du rôle que chacun de nous avait à jouer dans la solution de ce problème et y amener les autres.

Pratiquement, nous avions élaboré plusieurs projets. « Cela vous intéresserait d'apprendre quelques détails, si vous avez quelques minutes ? — Certainement ! » D'ailleurs, leur camion avec lequel ils devaient retourner à leur camp d'été n'était pas encore prêt.

Le clergé et le problème noir dans le Sud.

Il fallait revenir en arrière, pour mieux leur faire connaître les résultats de nos travaux. « La situation s'améliore dans le Sud », avait conclu notre groupe, après une année de lectures, d'études et de débats, poursuivis sans relâche. Peu à peu, par-ci, par-là, les noirs commencent à user de leurs droits civiques. L'évêque de Lafayette, nous a-t-on dit, n'a-t-il pas tranquillement intégré ses prêtres de couleur dans les différentes réunions du clergé ? L'archevêque de La Nouvelle-Orléans a ordonné de faire disparaître des églises de son territoire tout signe de ségrégation des hommes de couleur (1). Bien plus, lors de la célébration du 25e anniversaire de la fondation du Séminaire Saint-Augustin, il a déclaré que le jour n'était pas loin où les prêtres noirs seraient admis comme partie intégrante du clergé diocésain au lieu de l'être seulement par les Congrégations et les Ordres religieux. Plusieurs séminaristes de cette région catholique nous avaient parlé de l'intérêt croissant manifesté à l'égard de ce problème par leurs condisciples. Nous pensions donc avoir de bonnes raisons de croire que la situation s'était bien améliorée depuis quelques années.

Programme d'études et confrérie interraciale.

En ce qui concerne en particulier notre travail sur la question des races, nous avions préparé un programme de cours, basé sur de nombreux plans, que nous avons essayés nous-mêmes pendant nos années de professorat. A notre connaissance, il n'existait pas d'autre programme de ce genre élaboré par des professeurs catholiques ou à leur usage. Nous disions à nos interlocuteurs qu'ils pouvaient le lire et l'étudier dans l'*Interracial Review* de février dernier.

En second lieu, nous avions préparé pendant cette première année de notre activité un projet de statuts pour une Confrérie interraciale. Ce projet vient d'être adopté et paraîtra au prochain numéro du bulletin semestriel édité par le Conseil central de la Confrérie, établi à Saint-Louis. C'est un plan très détaillé et un appel à se donner vraiment à l'apostolat interracial. Nous ne l'avons pas délayé à l'usage du Sud ; mais nous avons tenu compte des suggestions particulières, de manière qu'elles fussent applicables également dans une région où les noirs sont nombreux.

Ce programme pour les établissements d'enseignement secondaire et supérieur était également le premier et reste jusqu'à présent le seul détaillé publié jamais par un groupement catholique. Il avait été élaboré par des membres de notre Conférence travaillant d'abord en particulier, ensuite en équipe, puis on l'avait édité. Plusieurs travailleurs sociaux, ainsi que des publicistes qui consacrent leur plume à ces questions (*social editors*) en avaient fait de grands éloges et nous avaient recommandé de lui donner une large diffusion ; plusieurs sections de la Confrérie, de Portland (Orégon), de Louisville et de Detroit, nous avaient demandé des renseignements supplémentaires. Les partis influents auxquels nous avions envoyé des exemplaires ne donnèrent que peu de publicité au programme.

---

(1) L'une et l'autre mesures ont pu paraître « révolutionnaires » aux Etats-Unis tant est ancrée dans les esprits et les mœurs la discrimination de la race blanche et des races de couleur. Les hommes de couleur, tout en étant des « American citizens », ne sont pas, dans la pratique, des citoyens comme les autres. La revue américaine *Time* du 17 février 1947 contait l'odyssée d'une famille (catholique en l'espèce) d'un Canadien français, M. Harry Crocker. Sur plainte des voisins, le juge de la Cour supérieure à Hollywood obligea la mère et les deux filles de quitter la ville californienne parce que leur peau était plus brune que blanche ! « Nous n'avons rien à objecter aux Crocker personnellement, si ce n'est qu'ils ne sont pas blancs. » On nous contait encore les ennuis d'un soldat américain qui, dans l'occupation de l'Allemagne, avait pu trouver place dans les temples avec d'autres coreligionnaires et qui, rentré en congé aux Etats-Unis, se voyait dans les temples de même confession victime du préjugé racial : c'était un noir ! Car le préjugé racial handicape aux Etats-Unis même la vie religieuse. Quand les lois d'exception chassèrent de France les religieux des membres d'une jeune Congrégation se vouèrent, en Louisiane à l'apostolat auprès des noirs. Mal leur en prit ; on mit tout en œuvre, jusqu'aux moyens canoniques, pour leur faire quitter les lieux... (*N. D. L. R.*)

Quels seraient les résultats de cette activité ? Le temps l'apprendrait. Peut-être nos deux séminaristes pourraient-ils à leur tour répandre ces deux grandes idées qui inspirent notre activité. Ils n'auraient peut-être pas l'occasion de le faire autant qu'on voudrait, il est vrai, mais sait-on jamais ? Et ils nous feraient des suggestions pour un programme d'études à l'usage des Séminaires.

Personnellement, ils espéraient retourner en Louisiane pour y travailler parmi la population qui a tant besoin de prêtres. Telle était également notre ambition. Cependant, tous reconnaissaient qu'il se pourrait bien qu'ils fussent envoyés dans les missions lointaines, donc dans des pays un peu moins civilisés, peut-être en Afrique ou aux Indes. Ils ne comptaient donc pas recevoir de nomination pour le moment; cela ne se ferait qu'une année après leur ordination et ce temps était encore loin.

Il faut commencer par les enfants. Les préjugés régnants.

Ce qu'ils pensaient des visites faites par des prêtres noirs à des écoles pour enfants de race blanche ? Une idée magnifique que, avec l'encouragement de leurs évêques, mettaient déjà en pratique un ou deux prêtres décidés. Nous étions tous acquis à cette idée ; cela ouvrirait les yeux à beaucoup d'enfants là-bas. *Or, c'est évidemment par les enfants qu'il fallait commencer.* Les réactions des enfants diffèrent magnifiquement de celles des adultes ; car les gens d'un certain âge ont déjà subi une longue déformation due aux préjugés, à l'ignorance et à l'habitude ; même certains prêtres, figés dans le préjugé racial, restreignent leur influence, renoncent à répandre le christianisme le plus largement possible et, dans leur ministère, impriment à l'Eglise, du moins dans l'esprit de beaucoup de noirs, le cachet d'une institution fermée aux hommes de couleur.

Prenez le soldat noir d'Illinois que nous avons rencontré dans le train la semaine dernière. Chez lui, il n'était pas habitué à la séparation des blancs et des noirs dans l'église, où l'égalité s'impose plus que partout ailleurs, puisque nous y participons tous au même titre, à la Messe et à l'Eucharistie, et que nous y écoutons la parole de Dieu, la même pour tous. Alors il est venu au Texas (1), dans un camp militaire où il faisait partie d'une compagnie de munitions. Jusque-là, il n'avait rencontré de difficulté nulle part, ni sur les plages de Normandie, ni dans la zone de combat autour du saillant des Ardennes, ni ailleurs, car un soldat était un soldat, quelle que fût la couleur de sa peau. Mais au Texas, dès que l'aumônier catholique dut partir pour un autre camp et que les catholiques du détachement durent aller dans la petite ville typiquement méridionale pour assister à la Messe du dimanche, ce soldat avait l'impression d'être indésirable dans l'église de l'endroit. Pourtant, aux yeux du Christ, il n'était pas un indésirable, au contraire, ni aux yeux du Pape et aux yeux de beaucoup de missionnaires et de prêtres zélés.

Mais ses frères dans le Christ ne voulaient pas de lui. Ils ne savaient peut-être pas qu'il était leur frère. Ce manque de charité et de justice le chassa de l'église, le chassa du banquet d'amour des chrétiens. Il n'y retourna pas et n'y était pas encore retourné au moment de notre entrevue. Mais cela ne l'empêchait pas de parler en même temps du catholicisme à son amie et de lui expliquer combien c'était une religion merveilleuse. Mais il ne retournait pas à la Messe puisqu'il était indésirable à l'église.

(1) A noter que le Texas est situé dans le sud des Etats-Unis, tandis que l'Illinois est situé plus au Nord, où le problème racial se pose avec moins d'acuité. (*N. D. R. L.*)

Conclusion.

Il existe un gouffre, une barrière là où il ne devrait pas y en avoir. Cela vient de ce que nous ne comprenons pas la magnifique unité qui nous unit inséparablement dans le Christ, notre égale participation aux effets de la Rédemption, à l'amour infini de Dieu, et tout ce que nous pouvons les uns comme les autres par sa grâce.

Maintenant, il faut apprendre ensemble et travailler ensemble. Que pouvons-nous faire séparément, travaillant chacun de notre côté, comme si nous ignorions les efforts les uns des autres pour porter le Christ à nos frères ? N'est-ce pas là une division funeste, un obstacle redoutable, une entrave et des chaînes imposées au Christ ? Pourquoi, par exemple, faut-il que, dans un Etat où sur 2 millions d'habitants il y a seulement 20 000 catholiques, ceux-ci se payent le luxe d'une association distincte pour les blancs et d'une autre pour les hommes de couleur, afin de défendre leur foi commune contre les attaques des préjugés et de l'ignorance ? Ensemble, ils feraient des merveilles, car ils seraient « réunis en son nom ».

Nous notons les noms de ces séminaristes, comme eux prennent les nôtres, pour que les lettres arrivent sûrement et directement. Ils écriront à notre petit groupe et nous feront les suggestions, critiques et propositions que nous solliciterons. Evidemment, nous leur écrirons. Il faut que nous restions en contact les uns avec les autres par correspondance et aussi par la prière.

C'est tellement important : pour le Christ, pour les 10 millions de leurs frères de race qui cherchent le Christ, ici dans notre pays, pour les millions qui le professent déjà formellement, pour l'Eglise naissante du Sud.

Le moment était venu pour cette équipe de joueurs de ballon qui nous avait rendu visite, de sauter dans le camion et de retourner dans son camp d'été. On se serra les mains et nous regardions les jeunes séminaristes noirs agiter la main en signe d'adieu du haut du camion qui partait.

Nous, séminaristes blancs, nous les rencontrerons de nouveau dans le Sud, comme prêtres, comme frères.

— *Le frère de Dolorès*, par le R. P. Chevalier, S. J. — Vol. 12 × 19 cm., illustré, 128 pages, 40 francs. P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VIe.

Ce premier titre d'une collection « En mission » fait revivre, sous une forme romancée, les efforts des pionniers du catholicisme, dans les « Réductions » du Paraguay, en 1729. A faire lire par les jeunes et à mettre dans les bibliothèques scolaires.

— *Le ciel est toujours clair*, par Simone Cantineau. — Vol. 14 × 19,5 cm., 134 pages, illustrations, 70 fr. Editions Spes, Paris.

Ces pages vivantes comme le réel décrivent l'éveil d'une âme d'enfant durant la maladie, la convalescence, la préparation à la première Communion.

Aumôniers militaires

Ces adresses sont destinées aux jeunes gens qui sont appelés sous les drapeaux.

Ils connaîtront ainsi le prêtre qui, dans la garnison où ils sont affectés, est spécialement chargé de leurs intérêts spirituels.

Dès leur incorporation, les jeunes appelés pourront se mettre en rapport avec lui.

C'est dans ce but que les aumôniers régionaux ont été mandatés officiellement par les autorités ecclésiastiques et militaires.

C'est un devoir pour les séminaristes et les militants d'Action catholique de se mettre en rapport avec leur aumônier.

Le service central de l'Aumônerie militaire serait reconnaissant à MM. les curés de bien vouloir diffuser cette liste auprès de leurs futurs partants et de lui signaler toutes modifications qui auraient pu y être apportées.

Services centraux.

Armée de terre

M. l'abbé BADRÉ, 102, rue de l'Université, Paris VIIe. Tél. Inv. 43-75.

Armée de l'air

M. le chanoine HOUDAYER, ministère de l'Air, boulevard Victor, Paris (XVe). Tél. Vol. 08-20.

Marine

Mgr BRESSOLLES, Institut catholique, 21, rue d'Assas, Paris (VIe). Tél. Lit. 86-37.

Aumôniers d'occupation.

Services centraux

Mgr PICARD DE LA VACQUERIE, aumônier inspecteur, secteur postal 75.168 B. P. M. 507.

P. RODRIGUEZ, vicaire général, secteur postal 75.168, B. P. M. 507.

Corps expéditionnaire d'Extrême-Orient.

R. P. JEANNOTAT, aumônier principal du C. E. F. E. O., Saïgon secteur postal 50.642.

Aumôniers régionaux.

1re Région. — Paris : Aumônier LOUIS, 6, boulevard des Invalides. Tél. : Inv. 66-70, poste 302.

2e Région. — Lille : Mgr RÉGENT, 30, rue d'Angleterre. Tél. : 465-15.

3e Région. — Rennes : Aumônier DE CAMBOURG, 147, rue de Brest. Tél. : 25-71.

4e Région. — Bordeaux : Aumônier LASSERRE, 9, rue de Cursol. Tél. : 42-73.

5e Région. — Toulouse : Aumônier BESOMBES, 23, rue Sainte-Philomène. Tél. : 490-21.

6e Région. — Nancy : Aumônier MERCIER, 19, rue Primatiale. Tél. 88-90.

7e Région. — Dijon : Aumônier BAUD, caserne Vaillant. Tél. : 33-15, poste 33.

8e Région. — Lyon : Aumônier MOLAGER, 86, rue de la Part-Dieu. Tél. : Montceley 81-59.

9e Région. — Marseille : Aumônier COGNAC, 38, rue Barbaroux.

Algérie : Aumônier DECLERCQ, 7, place Bresson, Alger.

Tunisie : Aumônier HELLER, 23, rue Al-Djazira, Tunis.

Maroc : Aumônier CARPENTIER, 60, boulevard du Bou-Regreg, Rabat.

Aumôniers de garnisons.

Agen (Lot-et-Garonne) : Aumônier MIRABAIL, collège Saint-Caprais.

Alençon (Orne) : Abbé MARTIN, vicaire.

Amiens (Somme) : WYPLIER, 40, rue Terral.

Angers (Maine-et-Loire) : Abbé JANSON, 6 *bis*, rue Saint-Evroult.

Annecy (Haute-Savoie) : Aumônier BENOIT, 12, route de Crau.

Antibes (Alpes-Maritimes) : LE SAICHERRE, 2, rue André-Ossy.

Arras (Pas-de-Calais) : Abbé TREFELLE, 9, rue de Jérusalem.

Auch (Gers) : Abbé DARIEU, Grand Séminaire.

Audrieu (Calvados) : M. le curé d'Audrieu.

Auxerre (Yonne) : Abbé POULAIN, vicaire à la cathédrale, 5, place Lebeuf.

Auxonne (Côte-d'Or) : Chanoine CORDIER, curé.

Avignon (Vaucluse) : RIGAUD, 4, impasse de l'Oratoire.

Bar-le-Duc (Meuse) : Aumônier LARZILLIÈRE, avenue du Château.

Bastia (Corse) : Aumônier BELGODÈRE.

Bayonne (Basses-Pyrénées) : Abbé LEGUONA.

Beauvais (Oise) : Chanoine COTTREAU, 49, rue de Rouen.

Belfort (Territoire de Belfort) : Abbé RONCON, lycée de Belfort.

Bellac (Haute-Vienne) : Chanoine MIALOU.

Bernay (Eure) : Abbé BURET, vicaire à Sainte-Croix.

Besançon (Doubs) : Aumônier QUERRY, 4, rue des Granges.

Blois (Loir-et-Cher) : Abbé ROYAU, 20, porte Chartraine.

Bourges (Cher) : Abbé BORDAT, 13, rue Joyeuse.

Brive (Corrèze) : Abbé LACHÈZE.

Caen (Calvados) : Abbé DURAND, vicaire à Notre-Dame.

Cahors (Lot) : Chanoine ROUSSEL, 25, rue Saint-Barthélemy.

Cambous (Hérault) : PENNAVAIRE, curé de Castelnau-les-Lez.

Cambrai (Nord) : Aumônier LEFEBVRE, aumônier des collèges de la ville.

Carcassonne (Aude) : Abbé SARRANTE, 1, avenue Varillon.

Castelnaudary (Aude) : Abbé PELOUZE, curé de Saint-François, 51, rue de l'Etoile.

Châlons-sur-Marne (Marne) : Abbé GRASSER, 5, place Notre-Dame.

Chartres (Eure-et-Loir) : Abbé BRIDET, 25, rue Muret.

Châteaudun (Eure-et-Loir) : Abbé MOTTE, vicaire.

Cherbourg (Manche) : Abbé FICHET, 7, place de la République.

Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) : DE MONDADON, 17 *bis*, rue de Bransac.

Colmar (Haut-Rhin) : Aumônier RIEFLE, 22, place de la Cathédrale.

Compiègne (Oise) : ANDRÉ, professeur au Collège Libre.

Dieppe (Seine-Inférieure) : Abbé CESNE, impasse des Cigognes.

Digne (Basses-Alpes) : Chanoine AILHAUD, directeur des œuvres : maison Jeanne-d'Arc.
Dijon (Côte-d'Or) : LECLERC, 1, rue du Chevalier-de-la-Barre.
Dinan (Côtes-du-Nord) : Abbé BARRE, foyer au patronage de Beaumanoir.
Douai (Nord) : Abbé VANDENABELLE, 33, rue du Maréchal-Foch.
Draguignan (Var) : Abbé ANGELINI.
Dreux (Eure-et-Loir) : Abbé PRIEUR, 16, rue Godeau.
Epernay (Marne) : Abbé LEBAR, vicaire à Saint-Pierre-Saint-Paul, 15, rue Magenta.
Fontainebleau (Seine-et-Marne) : Abbé LEQUESNE, 40, rue Saint-Honoré.
Gien (Loiret) : NEILTZ.
Haguenau (Bas-Rhin) : FINK.
Hyères (Var) : SAXER, 14, rue de l'Almanare.
La Courtine (Creuse) : Chanoine HUGON.
La Fère (Aisne) : Abbé GEBLIN.
Laon (Aisne) : Abbé BACQUET, camp de Sissonne, Pardon, vicaire à Saint-Martin.
La Rochelle (Charente-Maritime) : Abbé HURST, aumônier sub., 11, rue Venette-Nicolas.
Le Mans (Sarthe) : Abbé CHANCERELLE, 3, rue Maupertuis.
Lille (Nord) : Aumônier DECOOPMANN, 33, rue de la Barre.
Limoges (Haute-Vienne) : Aumônier REMLINGER.
Lons-le-Saunier (Jura) : RAMBAUD, vicaire aux Cordeliers.
Lure (Haute-Saône) : Abbé BOISSET, vicaire.
Magnac-Laval (Haute-Vienne) : Abbé BERTRAND.
Marseille (Bouches-du-Rhône) : PERRET, prison militaire, boulevard Chave.
Menton-Carnoles (Alpes-Maritimes) : NEUSCH
Metz (Moselle) (prison) : STENGER, 20, rue Mazelle.
Mézières (Ardennes) : Abbé MANCEAU, 10, place de l'Eglise.
Montbéliard (Doubs) : SELBE.
Montauban (Tarn-et-Garonne) : Aumônier ROUSSEAU.
Montpellier (Hérault) : Abbé BROUSSET, curé de Saint-Cléophas.
Mulhouse (Haut-Rhin) : Aumônier HEIDET, curé du Sacré-Cœur, 8, rue de Verdun.
Nantes (Loire-Inférieure) : KERUEL, 6, rue des Orphelins.
Nevers (Nièvre) : Abbé BONIN, directeur du Clos Saint-Joseph, 20, rue Gilbarg.
Nîmes (Gard) : Abbé CORDIER.
Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir) : Abbé GAUTIER, vicaire à Saint-Hilaire.
Orange (Alpes-Maritimes) : ROUY, rue Ranoyer, vicaire à Notre-Dame.
Orléans (Loiret) : Abbé JAMET, 8, rue du Cloître-Saint-Paul.
Paris : Abbé GORRÉE, 6, boulevard des Invalides, VIIe.

Casernes.

Caserne Fontenoy, Aumônier BÉRAUD, caserne Latour-Maubourg, 29, rue de Lourmel, VIIe.
Caserne Bessière, NESSI, 38, rue des Epinettes, XVIIe.
Caserne Dupleix, NANIN, 12, rue d'Isly, VIIIe.
Caserne Reuilly, REIMBAU, 138, boulevard Diderot, XIIe.
Caserne Saint-Denis, ECHARD, 16, boulevard Jules-Guesde, Saint-Denis.
Caserne Clignancourt, CLÉMENT, 140, rue Clignancourt, XVIIIe.
Caserne des pompiers, LACOUR.
Prison du Cherche-Midi, LACOUR.
Courbevoie, Abbé GUIBERT, 12, rue des Pavillons, Puteaux.

Forts.

Aubervilliers, LEHEMBRE, 5, rue Condorcet, Pantin.
Bicêtre, LIAGRE, 34, rue Danton, Kremlin-Bicêtre.
Charenton, LEMORT, 9, rue de Créteil, Maisons-Alfort.
Chatillon, GOBIN, 5, rue Hoche, Châtillon.
Issy-les-Moulineaux, PEILLON, 27, rue de l'Egalité, Issy-les-Moulineaux.
Ivry, GARNIER, 138, boulevard Stalingrad, Ivry.
Montrouge, MAHÉRAULT, 68, avenue du Docteur-Durand, Arcueil.
Noisy-le-Sec, DE SAINT-POURÇAIN, 4, villa de la Fraternité, Romainville.
Romainville, BERTHEROT, 7, rue de l'Avenir, Les Lilas.
Vanves, SOL, 35 *bis*, route Stratégique, Malakoff.
Vincennes, MELEUX, 57, rue Mirabeau, Vincennes.
Pau (Basses-Pyrénées) : BARRÈRE, villa Gracioza, avenue Régina.
Poitiers (Vienne) : BONNEAU, rue de la Mauvière.
Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle) : MALGRAS, vicaire à Saint-Laurent.
Pontoise (Seine-et-Oise) : R. P. CHRÉTIEN, collège des Oratoriens.
Rennes (Ille-et-Vilaine) : DAVY, impasse Alain-Fergent.
Rouen (Seine-Inférieure) : DAUBEUF, 79, rue Orbe.
Sathonay (Ain) : Abbé PHILIPPE.
Sète (Hérault) : MAURY, 33, rue du Général-de-Gaulle.
Strasbourg (Bas-Rhin) : BUSSER, 5, rue Saint-Léon.
Suippes (Marne) : SIMON, curé de Suippes.
Toul (Meurthe-et-Moselle) : RION, curé de Saint-Epvre.
Thionville (Moselle) : RASPILLER, place de la Paroisse, Saint-Maximin.
Tours (Indre-et-Loire) : Chanoine PERRAGUIN, 7, rue Baleschoux.
Tulle (Corrèze) : Abbé PLAS, garnison-école E. M. P. T.
Vadenay (Marne), MAUCLERT.
Vannes (Morbihan) : GUYODO, 56, rue de l'Hôpital.
Valenciennes (Nord) : DUPONT, rue Derrière-les-Murs.
Verdun (Meuse) : LARZILLIÈRE, 12, rue du Château, Bar-le-Duc.
Versailles (Seine-et-Oise) : HUET, 4, rue Saint-Médéric.
Versailles (Seine-et-Oise) : PLOMET, 2, impasse de la Gendarmerie.
Villeneuve-les-Avignon (Vaucluse) : NEVENT.

Camps.

Angevillers (Moselle) : KEIME, Angevillers par Algrange.
Ardoise (Gard) : FAURE, domaine de Mancey par avel.
Aucaleuc (Côtes-du-Nord) : DEBROISE, par Dinan.
Beauregard (Loire-Inférieure) : KERUEL, 6, rue des Orphelins, Nantes.

Bockamge et Ban-Saint-Jean (Moselle) : THIBERGHIEN, 1, rue des Bénédictines, Metz.
Bourg-Saint-Maurice (Savoie) : CHARLES.
Cattenon (Moselle) : OBRY, curé de Rodenach.
Channes (Ain) : Abbé BERNARD, Channes.
Drachenbraun (Bas-Rhin) : WENDLING, curé de Keffenac.
Fréjus (Var) : Abbé BRAUD, camp de Fréjus.
Frileuse (Seine-et-Oise) : Abbé LEGRAND, curé de Beynes.
La Couture (Creuse) : HUGON.
Langensoulzbach (Bas-Rhin) : LANG.
La Valbonne (Rhône) : TEYSSIER, 11, rue des Macchabées.
Lembach (Bas-Rhin) : JOACHIM, curé de Lembach.
Le Ruchard (Indre-et-Loire) : COUTURON, curé de Villaines.
Les Rousses (Jura) : CHALUMEAU.
Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise) : DENIS, 50, rue des Côtes.
Monthléry (Seine-et-Oise) : PHARISIEN.
Mourmelon (Marne) : COURTEAUX.
Mutzig (Bas-Rhin) : OLIVIER.
Ors (Nord) : PARIS.
Sathonay (Ain) : PHILIPPE.
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) : POTIER, camp des Loges, 4, place du Château.
Saint-Jean-de-Marville (Meuse) : LADONCHAMPS, Saint-Jean-de-Marville, près Marville.
La Souge (Gironde) : MARQUAUX, 22, rue des Bahutiers, Bordeaux.

Ecoles.

Auvours (Sarthe) : BAUER, école d'Auvours.
Autun (Saône-et-Loire) : TRINQUET, école d'enfants de troupe.
Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) : SANTONI, école d'application.
Billom (Puy-de-Dôme) : SARRE, école d'enfants de troupe.
Coëtquidam (Morbihan) POTEL, école d'application.
Coëtquidam (Morbihan) : NOULLET, école d'application.
Compiègne (Oise) : ANDRÉ, professeur au Collège Libre.
La Flèche (Sarthe) : LECOUVETTE et CLERC, école du Prytanée.
Les Andelys (Eure) : LEMAITRE, école d'enfants de troupe.
Mamers (Sarthe) : LERAY, école de gendarmerie.
Montargis (Loiret) : PAGNON, école des transmissions.
Saint-Maixent (Deux-Sèvres) : AILHAUT, 17, rue Anatole-France.

Hôpitaux

Alger (Algérie) : AGUIE, hôpital Maillot.
Ajaccio (Corse) : ROSSI.
Biarritz (Basses-Pyrénées) : BÉHÉRAN, La Crèche, avenue Grammont.
Dijon (Côte-d'Or) : PERRIN, hôpital Montmuzard.
Kell (Bas-Rhin) : JACOB, hôpital militaire.
Lille (Nord) : Mgr RÉGENT, rue de l'Hôpital-Militaire.
Lyon (Rhône) : FAUCONNIER, hôpital Desgenettes.
Marseille (Bouches-du-Rhône) : COULANGES, hôpital Michel-Lévy.
Metz (Moselle) : BOUVET, hôpital militaire, place Saint-Jacques.
Nantes (Loire-Inférieure) : KÉRUEL, hôpital militaire, 8, rue des Orphelins.
Nancy (Meurthe-et-Moselle) : PICQUARD, hôpital militaire.
Paris : DEROUX et DES GRAVIERS, hôpital du Val-de-Grâce, 277 *bis*, rue Saint-Jacques, V^e ; EMMANUELLI, hôpital Villemin, 3, rue des Récollets, X^e ; MARTIN-LAURENT, hôpital BÉGIN, 63, avenue de Paris, Saint-Mandé ; CHANCELLE, hôpital Percy, Clamart.
Pierrefeu (Var) : ALLARD, hôpital colonial.
Rennes (Ille-et-Vilaine) : DAVY, hôpital militaire, impasse Alain-Fergent.
Saint-Denis (Seine) : CAYE, 5, rue Voisine.
Strasbourg (Bas-Rhin) : WINTZ, hôpital Lyautey.
Toulouse (Haute-Garonne) : LARROCHE, 5, rue Romignières, hôpital Larrey.
Vannes (Morbihan) : BURBAN, hôpital militaire, rue du Puits-Jacob.
Versailles (Seine-et-Oise) : FOULON, hôpital Dominique-Larrey, 4, impasse des Gendarmes.

Aumôniers d'Afrique du Nord.

Alger (Algérie) : CERDA, 10, rue des Villas ; AGUIÉ, hôpital Maillot.
Adrar (Algérie) : R. P. GEOFFROY (Oran).
Aïn-Sefra (Algérie) : FRENEAUX. (Oran).
Baba-Assen (Algérie) : GONDRON, camp de Saint-Ferdinand.
Batna (Algérie) : GOFFART (Constantine).
Ben-Zerga (Algérie) : ACQHILINA, curé de Cap-Matifou.
Beni-Messous (Algérie) : CERALDA.
Biskra (Algérie) : KORNER (Constantine).
Blida (Algérie) : LECOQ (Alger).
Bône (Algérie) : CONTE (Constantine).
Bougie (Algérie) : LEVRAYE (Alger).
Constantine (Algérie) : GRIMA, hôpital militaire ; ROCHET, foyer militaire, Kourdiat.
Colomb-Béchar (Algérie) : PARIS.
Djelfa (Algérie) : LETHILLEUX.
Djid-Lelli (Algérie) : PORTA.
El-Goléa (Algérie) : LUSSON.
En-Brahan (Algérie) : JAYOT.
Fort National (Algérie) : VOLEX.
Geryville (Algérie) : TABART.
Ghardala (Algérie) : LECLERC.
Guelma (Algérie) : CHARLES.
Hussein-Dey (Algérie) : CARMONA (Alger).
Laghouat (Algérie) : CHENEVRIÈRE.
Lido (Algérie) : DESROUSSEAUX, curé de Romba.
Mascara (Algérie) : LOUGIER.
Maison-Carrée (Algérie) : ZANNITH (Alger).
Médéa (Algérie) : AVIGNON (Alger) ; NAEGELEN (hôpital).
Millana (Algérie) : PICHON (Alger).
Mostaganem (Algérie) : JANBERT.
Oran (Algérie) : CADAS, aumônier diocésain ; LACAVE, hôpital militaire.
Orléansville (Algérie) : BOCONFUSO (Alger).
Ouargla (Algérie) : DELEUVRE.
Philippeville (Algérie) : DEVORS, camp Jeanne-d'Arc (Alger).
Sidi-Bel-Abbès (Algérie) : MAS et HIRLEMANN.
Sétif (Algérie) : LEMBO.
Sousse (Algérie) : RAS.
Tlemcen (Algérie) : LACAVE.
Bizerte (Tunisie) : BOUMIER, 8e cuirassier.
Dellys (Tunisie) : MARCHAND.
Gabès (Tunisie) : R. P. WEYLAND.

Tunis (Tunisie) : DELORME, 23, rue Al-Djazira.
Agadir (Maroc) : CLERMONT-TONNERRE.
Casablanca (Maroc) : PINEAU, 78, rue Gay-Lussac.
Casablanca-Turza : PASCAL.
Fez (Maroc) : PARENT DE CURZON.
Ksar-es-Souk (Maroc) : JACQUES.
Meknès (Maroc) : POUVREAU.
Marrakech (Maroc) : ERMENTIER.

Adresses des aumôniers militaires en Allemagne et en Autriche (1)

Inspection aumônerie

1. Mgr ROBERT PICARD DE LA VACQUERIE, secteur postal 50.212, B. P. M. 507. Tél. : Hirondelle 12-76. (C. C. F. A.) *Baden-Baden.*

Direction aumônerie

2. MARCEL RODRIGUEZ, secteur postal 75.168, B. P. M. 507. Tél. : Hirondelle 12-01. (C. S. T. O.) *Baden-Baden.*

3. JACQUES SAINTE MARIE, secteur postal 75.168, B. P. M. 507. Tél. Hirondelle 12-01. (C. S. T. O.) *Baden-Baden.*

Aumônerie Q. G.

4. ANDRÉ-JACQUES LOPEZ, secteur postal 75.168, B. P. M. 507. Tél. : Hirondelle 11-84. (Q. G.) *Baden-Baden.*

5. PAUL PELLEGRIN, secteur postal 75.168, B. P. M. 507. Tél. : Hirondelle 11-84. (Q. G.) *Baden-Baden.*

6. JEAN DU RIVAU, secteur postal 70.217, B. P. M. 510. Tél. : Hibou 17-30. (Base 901.) *Offenbourg.*

7. JEAN CROSIA, secteur postal 70.113, B. P. M. 510. Tél. : Oberkirch 460. (D. S. M.) *Oberkirch.*

8. JEAN CUSSAT-BLANC, secteur postal 70.102, B. P. M. 507. (D. S. S.) *Wildbad.*

Aumônerie zone Nord

9. JEAN KAH, secteur postal 70.162, B. P. M. 518. Tél. : Platine 35-01 (jour), 35-00 (nuit). (Aumônier chef.) *Bad-Kreuznach.*

10. ROLAND DROUET, secteur postal 70.154, B. P. M. 518. Tél. : Eglantine 108. (E. D. 3.) *Ober-Wesel.*

11. GEORGES DEPARDIEU, secteur postal 50.593, B. P. M. 518. Tél. : Bémol 24-23. (G. I. 7.) *Gonsenheim-Mayence.*

12. RENÉ MATHIEU, secteur postal 59.003, B. P. M. 518. Tél. : Herbivore 387. (G. I. 7.) *Bingen.*

13. CHARLES ZANOLINI, secteur postal 50.196, B. P. M. 526. Tél. : Plaisir 23-18 (jour), 22-02 (nuit). (G. I. 8.) *Trèves.*

14. FERNAND GAUCH, secteur postal 57.505, B. P. M. 526. (G. I. 8.) *Traben-Trarbach.*

15. JEAN FOURNOU, secteur postal 50.466, B. P. M. 515. Tél. : Plaideur 568 (jour), 571 (nuit). (G. I. 9.) *Bad-Ems.*

16. JACQUES PAUTRAT, secteur postal 50.858, B. P. M. 415. Tél. : Worms 34-25. (Worms.) *Worms.*

17. DIOGÈNE PEINTE, secteur postal 50.373, B. P. M. 525. Tél. : Sarrebruck 24-866. (Subdivision.) *Sarrebruck.*

18. JEAN LE MARC'HADOUR, secteur postal 53.032, B. P. M. 415. Tél. : par Rapide 4. (Subdivision.) *Kaiserslautern.*

19. LOUIS MOREAU, secteur postal 55.070, B. P. M. 415. Tél. : plateau Lavande 755. (Subdivision.) *Coblence.*

20. ROBERT STICH, secteur postal 72.191, B. P. M. 415. Tél. : Jockey 27-94. (Pirmasens.) *Pirmasens.*

21. MARCEL LACOUTURE, secteur postal 73.973, B. P. M. 518. Tél. : Idar-Oberstein 29-21 (ville), 28-35 (école). (Ecole.) *Idar-Oberstein.*

5e D. B.

22. CHARLES DE LA TOUSCHE, secteur postal 70.135, B. P. M. 415. Tél. : Josette 31.07, Jongleur 34-02. (E. M. 5e D. B.) *Landau-Neustadt.*

23. CHARLES COUVREUR, secteur postal 50.374, B. P. M. 507. Tél. : D. G. C. D. (5e D. B.) *Freudenstadt.*

24. JOSEPH CASTA, secteur postal 62.003, B. P. M. 507. Tél. : Jouet 243. (5e D. B.) *Neuenbourg.*

Aumônerie zone Sud

25. PIERRE LAFERRIÈRE, secteur postal 70.225, B. P. M. 517. Tél. : Pluviose 229-56. (Aumônier-chef.) *Fribourg.*

26. .... secteur postal 50.290, B. P. M. 523. Tél. : Progrès 81. *Constance.*

27. CORENTIN GRILL, secteur postal 50.545, B. P. M. 519. Tél.: Roffweil 598. (G. I. 10.) *Rôffweil.*

28. FRANCIS DY, secteur postal 53.440, B. P. M. 519. Tél. : Donaueschingen 27. (G. I. 10.) *Donaueschingen.*

29. LOUIS TOURNIÈRE, secteur postal 50.035, B. P. M. 520. Tél. : Pirate bleu. (G. I. 12.) *Sigmaringen.*

30. YVES LE TIRANT, secteur postal 76.374, B. P. M. 523. Tél. : Polygone 463 (G. I. 12.) *Radolfzell.*

31. EMILE LASSALLE, secteur postal 50.772, B. P. M. 523 A. Tél. : Lindau 25-00, 22-13 perm. (G. I. 11.) *Lindau.*

32. JEAN SCHWARZ, secteur postal 50.599, B. P. M. 523 A. Tél. : Ravensburg 30-61. (G. I. 11.) *Ravensburg.*

33. CLAUDE DECERLE, secteur postal 76.967, B. P. M. 416. Tél. : Tübingen 34-96 (hôpital), 31-23 (domicile). (Subdivision.) *Tubingen.*

34. LUCIEN CLAR, secteur postal 50.290, B. P. M. 523. Tél. : Progrès 81. (Subdivision.) *Constance.*

35. JOSEPH MARCEL, secteur postal 50.364, B. P. M. 520 A. Tél. : Plumier. (Camp.) *Stetten.*

36. LÉON BROUST, secteur postal 50.370, B. P. M. 507. Tél. : Achern poste 48. (Ecole.) *Achern.*

37. VICTOR VAUGARNI, secteur postal 62.150. B. P. M. 507. Tél. : Etendard. (Zone d'armée.) *Kuppenheim.*

38. JEAN RAQUIN, secteur postal 50.368, B. P. M. 600. Tél. : Berlin 49-10-42. (E. M. G. Berlin.) *Berlin.*

39. HENRI GERARD, secteur postal 50.600, B. P. M. 600. Tél. : Berlin 49-35-40. (Secteur Berlin.) *Berlin.*

40. PAUL BÉRAUD, secteur postal 50 305, B. P. M. 600. Tél. : Berlin 42-36-02. (Secteur Berlin.) *Berlin.*

Aviation

41. JOSEPH CHEVALIER-SCHWALER, secteur postal 99.113, B. P. M. 510. Tél. : Lahr 28-70. (1re D. A.) *Lahr.*

---

(1) Entre parenthèses : Unité de rattachement. — Liste de stationnement en italiques.

42. Jean Fabre, secteur postal 99.094, B. P. M. 510. Tél. : Caulincourt 77. (B. D. C. A. 553.) *Renchen.*

43. François Lacoste, secteur postal 99.122, B. P. M. 523 A. Tél. : Friedrichshafen 480. (1er Esc. chas.) *Friedrichshafen.*

44. Maurice Guillo, secteur postal 50.226, B. P. M. 520. (Groupe Bretagne.) *Mengen.*

45. Maurice Simonot, secteur postal 99.037, B. P. M. 515. Tél. : Faber 07 (jour), 828 (nuit). (Esc. de chas. n° 4.) *Andernach.*

46. Eugène Cabaret, secteur postal 99.160, B. P. M. 415. Tél. : Soubise 31-88. (P. C. 61.) *Spire.*

47. Julien Berteloot, secteur postal 99.079, B. P. M. 526. Tél. : par Beaumarchais. (Esc. chas. n° 3.) *Trèves.*

Aumôniers de sanas.

48. Julien Lancelle, secteur postal 58.454, B. P. M. 517. Tél. : Todtmoos 202-203. (Sana 18 juin.) *Todtmoos.*

49. Jean Thollet, secteur postal 50.451, B. P. M. 517. Tél. : Badenweiler 351-246. (Sana Libération.) *Badenweiler.*

50. Le Foul, secteur postal 58.455, B. P. M. 517. Tél. : St-Blasien. (Sana Alsace.) *Sankt Blasien.*

51. Jouanin, secteur postal 58.252, B. P. M. 517. (Sana Bir-Hakeim.) *Badenweiler.*

51 *bis.* Ducretet, secteur postal 58.459, B. P. M. 510. Tél. : Nordrach 12. (Sana Résistance.) *Nordrach.*

Aumôniers bénévoles.

52. Henri Bessette, secteur postal 50.780, B. P. M. 517 B (Esc. Gendarm. n° 6.) *Waldshut.*

53. Jean Dailhe, secteur postal 75.168, B. P. M. 607. Tél. : Hirondelle 11-84. (Q. G.) *Baden-Baden.*

54. François Tain, secteur postal 75.168, B. P. M. 507. Tél. : Hirondelle 11.84. (Q. G.) *Baden-Baden.*

55. René Virion, secteur postal 50.403, B. P. M. 507. Tél. : Aquarium 18-72, 258 Stéphan. (G. M. Inform.) *Baden-Baden.*

56. Max Lionet, secteur postal 70.217, B. P. M. 510. Tél. Hibou 17-30. (Base 901.) *Offenbourg.*

57. Victor Hamoniaux, secteur postal 76.978, B. P. M. 518. Tél. : Platine 35-02. (Hôpital.) *Bad-Kreuznach.*

58. Henri Stutzmann, secteur postal 50.373, B. P. M. 325. Tél. : Sarrebruck 24-064, (G. M.) *Sarrebruck.*

59. Georges Marchais, secteur postal 50.366, B. P. M. 517. (Lycée.) *Fribourg.*

60. Gustave Leaugeois, secteur postal 50.380, B. P. M. 415. Tél. : Neustadt 600-85. *Hambach.*

61. Ernest Krebs, secteur postal 50.403, B. P. M. 507. Tél. : Aquarium Steph. 81-16. (G. M.) *Baden-Baden.*

61 *bis.* André Dussarthou, secteur postal 50.347, B. P. M. 515. Tél. : nos 401-466-580. (G. M. Rhénanie.) *Palatinat-Coblence.*

Autriche

62. Noel Pel, secteur postal 70.109 F. B. P. M. 420. Tél. Innsbruck 24-54. (Direction.) *Innsbruck.*

63. Just de Vesvrottes, secteur postal 70 109 F, B. P. M. 420. Tél. : Innsbruck 24-54. (Direction.) *Innsbruck.*

64. Gaston Vergnes, secteur postal 50.404, B. P. M. 601. Tél. : Vienne B. 20-317. (53e Q. G.) *Vienne.*

65. Francis Thebault, secteur postal 50.404, B. P. M. 601. Tél. : Vienne B. 20-317. (53e Q. G.) *Vienne.*

66. Louis Delarue, secteur postal 53.906, B. P. M. 511. Tél. : P. C. Fameuse. (7e Demi-Brig. Chasseurs.) *Feldkirch.*

67. François Barjolle, secteur postal 53 302, B. P. M. 420 A. Tél. : 113 du 13e B. C. A. (13e B. C. A.) *Landeck.*

68. René Fabre, secteur postal 72.311, B. P. M. 420. Tél. : Hargneuse. (2e dragons.) Schwaz.

69. Jean Vuillemin, secteur postal 53.240, B. P. M. 420. Tél. : Fantaisie. (5e Demi-Brig. Chasseurs.) *Kitzbuhl.*

.... secteur postal 50.780, B. P. M. 517 A.

L'Action catholique et le clergé (1)

1° l'Action catholique doit être la grande préoccupation de tout le clergé.

Aucun prêtre, même s'il n'est pas responsable actuellement et directement d'une organisation d'Action catholique, ne peut rester indifférent à ce que fait, à ce que veut cette Action catholique. C'est la grande préoccupation de l'Eglise et de son Chef. Ne devons-nous pas la partager en tout premier lieu, nous, prêtres, officiellement mandatés par elle pour l'Apostolat ?

a) Il ne faut pas y voir seulement une question de « conquête individuelle », mais vouloir audacieusement la conquête de toute la « masse » par la transformation de tous les milieux de vie et « toute la vie » de ceux qui appartiennent à ces milieux.

b) Ce n'est pas non plus seulement une question de « nombre » d'individus nombreux, que l'on aura conquis personnellement et même amenés ou ramenés à la pratique religieuse (ce qui est déjà très consolant). Il s'agit ici d'une organisation dont le caractère formel est l'action dans et par le milieu où la Providence demande aux âmes de vivre, pour qu'il devienne christianisant.

2° L'Action catholique doit être la préoccupation « essentielle » du clergé.

Elle n'est pas une œuvre qu'il faut considérer au même titre que les autres œuvres. Ici, ce n'est pas seulement le but qui est voulu par l'Eglise, l'Action catholique est le moyen voulu officiellement par l'Eglise pour christianiser « toute la vie humaine » en transformant les diverses institutions qui, au lieu de véhiculer un esprit païen, doivent favoriser l'ascension spirituelle de la masse. Dès lors :

a) Ne pas « manger » les militants nécessaires à cette organisation du milieu, en les axant sur d'autres activités secondaires qui deviennent leur principal centre d'intérêt, humainement plus attirant, plus facile et qui les détourne pratiquement du rôle irremplaçable qu'ils auraient à jouer dans l'Action catholique spécialisée.

b) Estimer « par-dessus tout » cette formation de chefs pour le monde agricole, bourgeois, ouvrier, au même titre qu'une vocation sacerdotale, qu'on voudrait faire aboutir.

(1) Cf. *Informations religieuses, Bulletin du diocèse d'Arras* (4. 4. 46).

c) Faire converger toutes les œuvres vers l'Action catholique, vers la formation de ces chefs. Ne pas les établir en concurrence de l'Action catholique, mais par l'esprit qui les anime, faire en sorte que l'on considère que le plus beau fruit de l'éducation qu'on y donne, c'est que les membres de ces œuvres deviennent militants de l'A. C.

d) Tendre à ce que certaines activités soient prises par des laïcs, afin que le clergé puisse vraiment se consacrer à cette besogne d'éducation plus assujettissante, moins « brillante » aux yeux des paroissiens, mais aussi plus sanctifiante, plus conforme à notre véritable mission sacerdotale.

3° Dans cette Action catholique, pas de fantaisie ni de caprice, mais discipline et collaboration, avec les mouvements spécialisés.

a) Pour partir de la vie et non des conceptions personnelles à faire triompher ;

b) Pour animer la vie et non s'arrêter à la technique, sinon il y a manque d'équilibre entre la technique élaborée et fournie par le mouvement et la mystique qui ne peut venir que de nous.

c) Pour conquérir l'organisation laïque, tenir compte des mots d'ordre de ces laïques et veiller à donner à tout cela un esprit. Car « tout cela » n'est qu'un moyen, mais un moyen à faire estimer et à faire servir pour infuser au milieu un esprit plus chrétien. [...]

DOSSIERS DE LA « D. C. »

Convention entre le Saint-Siège et l'Espagne au sujet des séminaires et des Universités d'études ecclésiastiques (8. 12. 46) (1)

Le 8 décembre 1946, dans la capitale espagnole, au palais de Santa Cruz, en présence des ministres de la Justice et de l'Education nationale, a été signé par le ministre des Affaires étrangères, Don Alberto Martin Artajo, au nom du gouvernement espagnol, et par le nonce de Sa Sainteté, Son Excellence Mgr Cajetano Cicognani, au nom du Saint-Siège, la convention suivante au sujet des Séminaires et Universités d'études ecclésiastiques :

ARTICLE PREMIER. — Les diocèses posséderont librement, et en conformité du droit canonique, des Séminaires ecclésiastiques, dont l'organisation et l'administration appartiendront aux autorités compétentes de l'Eglise.

ART. 2. — L'Etat espagnol contribuera, suivant la présente convention, à la dotation des Petits et Grands Séminaires établis en harmonie avec les prescriptions du droit canonique et les ordonnances émanées de l'épiscopat espagnol.

ART. 3. — L'Etat espagnol contribuera à la dotation d'un Petit Séminaire dans chaque diocèse ; cette dotation concernera :

a) Le personnel dirigeant et enseignant ;

b) Les frais d'entretien et de réparations, bibliothèque et matériel (2).

ART. 4. — De même, pour la formation religieuse et scientifique des ecclésiastiques, l'Etat espagnol contribuera, conformément à ce qui est spécifié au tableau B, à la dotation d'un Grand Séminaire dans les diocèses suivants (3) :

Province ecclésiastique de Burgos : Burgos, Calahorra, Leon, Palencia, Santander et Vitoria.

Province ecclésiastique de Grenade : Grenade, Alméria, Cartagène, Jaén et Malaga.

Province ecclésiastique de Santiago : Santiago, Lugo, Mondonedo, Orense, Oviedo et Tuy.

Province ecclésiastique de Séville : Séville, Badajoz, Cadix, Cordoue, Las-Palmas et Ténérife.

Province ecclésiastique de Tarragone : Tarragone, Barcelone, Gérona, Lérida, Tortosa, Solsona, Urgel et Vich.

Province ecclésiastique de Tolède : Tolède, Coria, Cuenca, Madrid-Alcala, Sigüenza et Plaisance.

Province ecclésiastique de Valence : Valence, Mallorca et Orihuela.

Province ecclésiastique de Valladolid : Valladolid, Astorga, Avila, Salamanque, Zamora et Segovie.

Province ecclésiastique Saragosse : Saragosse, Huesca, Pampelune, Tarazona et Teruel.

Diocèse de Ciutad-Real.

Pour la dotation qu'on pourrait juger nécessaire dans l'avenir en faveur d'autres Séminaires, on s'en tiendra à ce qui sera décidé d'un commun accord entre les deux pouvoirs.

ART. 5. — Etant donné que le but des Séminaires est de former des prêtres saints et savants, et que doivent contribuer à l'obtention de ce but des professeurs remplissant les conditions religieuses, morales, ecclésiastiques et culturelles requises, les nominations aux chaires dotées suivant ce qui est réglé dans la présente convention seront faites par l'Ordinaire diocésain, après examen ou concours auquel il pourra permettre que

(1) Traduit par J. THOMAS-D'HOSTE, du texte espagnol publié par la revue *Ecclesia* (14. 12. 46), d'après le *Bulletin Officiel* de l'Etat.

(2) D'après le tableau A annexé au texte de la Convention, la dotation fournie par l'Etat aux Petits Séminaires comprend les émoluments donnés aux cinq professeurs de latin et d'espagnol (40 000 pesetas), au professeur de grec (8 000 pesetas), au professeur de géographie et d'histoire (6 000 pesetas), au professeur de religion (6 000 pesetas), au directeur (4 000 pesetas), au préfet des études (3 000 pesetas), au Père spirituel (4 000 pesetas) ; le Petit Séminaire reçoit 6 000 pesetas pour les frais d'entretien et les réparations, et une somme équivalente pour la bibliothèque et le matériel.

(3) Voici la teneur de ce tableau B fixant les émoluments (8 000 pesetas) de chacun des douze professeurs de philosophie, de dogme, de théologie morale, d'Ecriture sainte, de droit canonique de mathématiques et de sciences physiques et naturelles, de littérature (espagnole, latine et grecque), d'Introduction générale à la Sainte Ecriture (grec biblique, langue hébraïque), de dogmatique spéciale. Le professeur d'histoire reçoit 6 000 pesetas, le supérieur du Grand Séminaire 4 000, le préfet des études 3 000, le Père spirituel 3 000. Pour la bibliothèque, le musée et le laboratoire, l'Etat fournit 18 000 pesetas et 8 000 pour les réparations.

prennent part aussi des prêtres d'autres diocèses, possédant les qualités indiquées et munies de l'autorisation de leur propre évêque. En ce qui concerne les qualités culturelles, pourront concourir les prêtres possédant les titres correspondants aux exigences de l'enseignement auquel ils aspirent, tels que travaux scientifiques dignes de considération, ou les prêtres qui réunissent les conditions suivantes :

a) Pour les chaires des cours de lettres : ceux qui sont en possession de grades académiques en philosophie, théologie et droit canonique, et de préférence ceux qui sont gradués en langues classiques et en histoire ;

b) Pour les chaires des cours de philosophie : ceux qui sont en possession des grades académiques supérieurs en philosophie, théologie et droit canonique, ou qui sont gradués en philosophie et lettres ou en sciences ;

c) Pour les chaires des cours de théologie : ceux qui sont en possession des grades académiques supérieurs délivrés par une Université ou une Faculté de théologie-droit canonique d'études ecclésiastiques

Les professeurs désignés par l'évêque à la suite du concours seront stagiaires pendant trois ans, en qualité de professeurs extraordinaires, avant d'être nommés professeurs ordinaires ou définitifs.

Il appartient également à l'évêque qui pourra agir librement « suivant sa conscience » de révoquer les professeurs pour raison de doctrine, de moralité ou de discipline ecclésiastique ; pour infractions graves à leurs devoirs de maîtres, ou encore pour insuffisance dans l'accomplissement de leur mission d'enseignement et de formation.

ART. 6. — L'étude de la langue, de la littérature, de la géographie et de l'histoire de l'Espagne sera obligatoire dans les Séminaires ; son étendue ou sa durée ne sera pas inférieure à celle fixée par le programme de l'enseignement moyen en Espagne, et les autorités ecclésiastiques veilleront à ce que, dans l'enseignement de ces matières, on inculque le sentiment patriotique espagnol le plus pur.

Les évêques communiqueront au ministère de l'Education nationale les textes, programmes et horaires des matières enseignées autres que la philosophie et la théologie.

Cette communication aura un caractère purement d'information.

En conséquence, les élèves des Séminaires qui, en plus du cours classique (cinq années), auront suivi le cours de philosophie (trois années), seront légalement habilités à subir les épreuves finales établies pour l'obtention du titre de bachelier.

ART. 7. — L'Etat espagnol reconnaît les Universités d'études ecclésiastiques érigées par le Siège apostolique, en subventionnant celles qui existent actuellement en Espagne (1) sur la base :

a) *Premièrement*, de la Constitution apostolique *Deus scientiarum Dominus* du 24 mai 1931 et des règlements du 12 juin 1931 (2) ;

b) *Secondement*, des statuts respectifs dûment approuvés par le Saint-Siège.

Pour la dotation des Facultés universitaires qui pourraient être créées dans l'avenir, on s'en tiendra à ce qui sera convenu d'un commun accord, conformément aux prescriptions de la présente convention.

ART. 8. — Les dotations, objet des articles 3, 4 et 7 qui précèdent, s'ajusteront aux chiffres qui figurent aux tableaux A B et C de l'annexe à la présente convention (1) ; leur montant sera modifié parallèlement et proportionnellement aux émoluments accordés aux professeurs similaires des établissements d'enseignement de l'Etat.

ART. 9. — Les évêques respectifs communiqueront au ministère de la Justice les nominations des professeurs et les vacances des chaires pour les chaires des Séminaires subventionnées par l'Etat, comme aussi le décret de convocation pour les concours ; ceci à titre purement d'information, en vue de la publication dans les périodiques officiels. Ce décret de convocation sera publié dans les deux mois qui suivent le début de la vacance de la chaire.

En ce qui concerne les nominations, vacances et convocations relatives au professorat dans les Universités d'études ecclésiastiques de Salamanque et de Comillas, le prélat et le supérieur principal, chacun en qualité de chanceliers et en conformité avec les statuts propres à ces Universités, adresseront des communications analogues au ministère de la Justice et pour les mêmes fins indiquées plus haut.

ART. 10. — Les dotations pour les professeurs ne constituent pas des titres ecclésiastiques ; elles sont considérées comme destinées aux chaires indiquées et doivent être payées aux professeurs titulaires de ces chaires, contre émargement au registre de paye, par l'Ordinaire diocésain, dans la mesure où celui-ci les reçoit du gouvernement.

ART. 11. — Les prescriptions de la présente convention entreront en vigueur le jour de leur signature et seront incorporées dans le nouveau Concordat, les autorités compétentes devant adopter les mesures opportunes pour leur exécution immédiate.

ARTICLE TRANSITOIRE. — Les professeurs actuels reconnus aptes par l'Ordinaire diocésain en ce qui concerne le but des Séminaires pourront être confirmés par l'évêque lui-même dans l'enseignement auquel ils étaient consacrés, même s'ils ne possèdent pas de grades académiques.

(1) Pour l'Université ecclésiastique de Salamanque, l'Etat espagnol subventionne (pour chacun 12 000 pesetas) 15 professeurs ordinaires dans la Faculté de théologie, 7 professeurs ordinaires dans la Faculté de philosophie, 5 professeurs ordinaires dans la Faculté de droit canonique, plus, avec une dotation de 10 000 pesetas, quelques professeurs *ad tempus*. Pour la même Université, on a prévu les subventions suivantes : 6 000 pesetas au recteur, 12 000 au secrétaire trésorier, 4 000 au bibliothécaire, 18 000 pour le personnel subalterne, 50 000 pour la bibliothèque et le laboratoire, 20 000 pour les publications, 17 000 pour le matériel.

Pour l'Université pontificale de Comillas, l'Etat fournit 12 000 pesetas à chacun des cinq professeurs ordinaires, 10 000 à chacun des trois professeurs *ad tempus* de la Faculté de théologie, 12 000 pesetas à chacun des cinq professeurs ordinaires de la Faculté de philosophie.

(2) Voir *Actes de Pie XI*, t. VII, p. 52. — Règlements *Sacra Congregatio Seminariis* du 12. 6. 31, voir *Actes de Pie XI*, t. VII, p. 361.

(1) Avant l'établissement du régime républicain en Espagne, les subventions de l'Etat aux Séminaires et aux Universités d'études ecclésiastiques dépassaient 1 500 000 pesetas ; elles seront notablement augmentées par la convention du 8 décembre 1946, du fait surtout des changements survenus dans la valeur de la monnaie et des conditions économiques actuelles.

La canonisation du bienheureux Nicolas de Flue [1]

Lettre pastorale de NN. SS. les évêques de Suisse à leurs diocésains, publiée à l'occasion de la fête fédérale d'action de grâces 1946 [2]

CHERS DIOCÉSAINS,

Les évêques suisses, réunis à Notre-Dame des Ermites pour leur conférence annuelle, se sont réjouis de l'heureux aboutissement du procès de canonisation de Nicolas de Flue. Pour permettre à leurs diocésains de partager leur joie, ils veulent, à l'occasion de la fête fédérale d'action de grâces, leur parler de la vie du plus noble des confédérés. Il s'agit donc, tout le monde le sait, d'un ermite dont la maison se trouve au Ranft, à Flueli, près de Sachseln, dans le canton d'Obwald. Une toute petite chapelle, une basse maisonnette, une banquette avec une pierre comme lit, un plancher avec de grossières poutres, voilà la demeure où il passa les vingt dernières années de sa vie. Deux petites fenêtres laissent entrer un peu de lumière, une troisième donne sur la chapelle où il dirigeait le regard des pèlerins en les saluant. De là également, il assistait à la sainte Messe. Il n'avait besoin ni d'ustensiles de cuisine ni de provisions. Un petit fourneau à l'étage inférieur le préservait, lui et ses visiteurs, du froid excessif dans cette vallée sauvage de la Melchaa.

L'autel de l'église paroissiale de Sachseln conserve ses reliques dans une châsse d'argent. L'inscription qui s'y trouve lui donne le titre de Père de la patrie. C'est sous ce vocable qu'il nous a été présenté à l'école et qu'en parlent nos documents les plus anciens.

La Confédération suisse avait atteint du vivant de Nicolas de Flue l'apogée de son succès. Tous les Etats voisins, sans exception, l'admiraient et la craignaient. Mais, à l'intérieur, la discorde, la haine et l'injustice commencèrent à se faire sentir. L'ambition et la cupidité, soit des cantons villes, soit des cantons campagnes, après les guerres contre Charles le Téméraire ébranlèrent les bases mêmes de la maison suisse. Les paroles de l'ermite du Ranft réussirent, au dernier moment, à apaiser la terrible tempête et à assurer à notre patrie la paix et l'existence pour l'avenir. Aujourd'hui également, la Suisse, après deux terribles guerres mondiales, est un îlot de paix et fait l'objet de l'admiration et de l'envie. On dit avec raison que les efforts persévérants et la prudence de nos autorités, ainsi que notre armée, nous ont gardé le bienfait de la paix. Nous apprécions pleinement la valeur et les mérites de toutes les bonnes volontés, ainsi que la compétence de nos magistrats. Mais nous avons la persuasion que la main suppliante et protectrice du bienheureux Nicolas de Flue, ainsi que les prières et les efforts charitables de notre pays, ont eu devant Dieu une importance qu'il ne faut pas sous-estimer. Voilà pourquoi les évêques suisses recommandent à leurs diocésains, à l'occasion de la fête fédérale d'actions de grâces, de se souvenir de la reconnaissance qu'ils doivent à Dieu et de réfléchir sérieusement aux obligations de chaque confédéré envers la patrie. Qu'ils prennent comme modèle l'ermite du Ranft. Par le procès de canonisation qui vient d'être achevé, celui-ci apparaît une fois de plus, de façon éclatante et aux yeux de tous, comme le modèle héroïque de l'époux chrétien qui vit entièrement en Dieu. En évoquant l'image de ce confédéré de l'époque la plus glorieuse de notre histoire, nous ne pouvons pas nous empêcher de féliciter le pays d'Obwald pour le noble fils de son pays. Obwald et Nidwald ne sont pas devenus partie intégrante de notre réduit national uniquement par le rempart de leurs montagnes et les fortifications militaires, mais parce qu'il y a, là-bas, un peuple foncièrement chrétien d'où est sorti le modèle du vrai Suisse.

La jeunesse.

Les hommes, comme les arbres, puisent leurs qualités et leurs forces dans la terre où plongent leurs racines. De même le saint ermite du Ranft ne reniera pas le genre de vie de ses compatriotes. La population paysanne de cette région possède, à côté de certaines faiblesses et certaines rudesses, une grande piété naturelle qu'on croit précisément découvrir dans les familles apparentées à Nicolas de Flue. De splendides églises, de jolies chapelles, des couvents qui se recrutent bien, un clergé zélé et de nombreux ermitages d'autrefois nous en donnent la preuve. C'est de cette race que le Fr. Nicolas naquit en 1417. Il passa sa jeunesse à la maison natale, au milieu des travaux de la campagne, à l'alpage, dans les champs. Son père et sa mère, ses frères et sœurs, ses compagnons d'âge, des bergers et des paysans furent ses maîtres et ses éducateurs. Nous n'avons aucune connaissance qu'il ait fréquenté une école où il aurait appris à lire et à écrire. Les paroles de sa mère, la sagesse populaire, les vieux dictons, les proverbes formèrent sa mémoire, son imagination, son intelligence et son cœur. Les peintures et les statues dans les églises, en particulier dans l'église de Saint-Nicolas sur l'autre rive de la Melchaa, se chargeaient, à côté des parents, de l'enseignement religieux. Les riches coutumes religieuses, les processions et les pèlerinages, le théâtre religieux populaire et les merveilles de l'année liturgique qui, comme une Bible en images, présentaient chaque jour de nouvelles vérités lui valurent sa connaissance de Dieu profonde et claire. Les cloches annonçaient, matin et soir, les vérités principales : l'Incarnation, la gloire de la Résurrection et la tristesse de la mort avec tout ce qu'elles comportent d'espérances, de craintes et de consolations. Les croix le long des chemins et sur les montagnes parlaient de la protection divine dans le travail et dans les dangers. C'est tout cela qui l'instruisait, lui et les gens de son peuple. Des prêtres zélés enseignaient par la prédication et par la direction des âmes. La sainte Messe qui, de

(1) La date de la canonisation du bienheureux Nicolas de Flue a été fixée au jeudi 15 mai 1947, fête de l'Ascension. — Des cérémonies religieuses solennelles seront célébrées le 1er juin à Fribourg (Suisse) en l'honneur de saint Nicolas de Flue.

(2) D'après le *Courrier de Genève* du 17. 9. 46.

nos jours, est pour beaucoup un livre fermé, fut à l'époque, par les cérémonies, le chant populaire et les ornements liturgiques, un enseignement vivant. De cette manière et par ces moyens, les gens d'Obwald du XVe siècle acquirent plus de véritable formation que les gens de notre époque où la multiplicité des connaissances règne à l'école et dans la famille. Nous pouvons également nous imaginer que les événements de l'époque, les guerres, le Concile de Constance qui eut lieu dans une ville du diocèse, devaient remuer profondément les esprits les plus éveillés. Les grandes connaissances religieuses, la logique des paroles de l'ermite du Ranft donnent une preuve impressionnante de la formation qu'il possédait. Ainsi le jeune homme devint un soldat prêt à tous les sacrifices, un excellent père de famille, un magistrat consciencieux et un juge intègre.

Dans la vie publique.

Aucun livret de service ne nous renseigne sur le nombre de jours de service militaire accomplis par Nicolas de Flue ; mais son épée est encore suspendue dans l'église de Kerns auprès du baptistère où l'eau purificatrice a coulé sur son front. Les gens d'Obwald conservent ces objets avec un saint respect. Ils rappellent que Nicolas de Flue a servi comme porte-drapeau et chef de troupe dans des temps particulièrement difficiles ; mais sa conduite ne fut jamais en contradiction avec ses promesses de Baptême. Ceux qui, plus tard, lui rendaient visite dans son ermitage, eurent l'occasion d'entendre avec quel sérieux il envisageait les obligations d'un bon soldat telles qu'elles étaient consignées dans le convenant de Sempach de 1393. Désertion et cupidité étaient proscrites, la protection des églises, des chapelles et des couvents était un devoir. L'honneur des femmes était intangible, « car c'est par une femme que le salut de tous les hommes est venu ». Le respect de la femme motivé par la pensée que c'est une femme qui nous a donné le Sauveur, est un avertissement pour le soldat de nos jours. Il ne doit pas seulement protéger la femme contre les violences de la guerre, mais également lui épargner toute parole déplacée et toute attitude réprouvée par la morale. Aussi longtemps que la Suisse possède une armée qui prend les armes au nom de Dieu pour protéger son sol, ses femmes et ses enfants, aussi longtemps que l'armée tout entière n'a pas honte de prier et d'élever sa main pour le serment, nous ne craignons rien pour l'existence de la Suisse.

L'époux.

A l'époque où Nicolas de Flue rentrait comme soldat après la bataille de Ragaz en 1446, il épousa Dorothée Wiss de Schwendi-Sarnen. Il quitta la demeure de son enfance et de sa jeunesse et s'installa dans une maison à proximité. Si nous jugeons d'après tout ce que nous savons de sa femme, Nicolas de Flue a trouvé en elle une de ces femmes fortes dont parle l'Ecriture, un trésor précieux pour lequel aucun sacrifice n'est trop grand. Elle donna le jour à dix enfants ; son mari se retira au Ranft au moment où le dernier d'entre eux se trouvait encore au berceau. Elle devait être une femme vaillante « dont la lumière ne s'éteint pas et qui se lève pendant la nuit pour préparer la nourriture ». Si l'on considère que son mari, magistrat et juge, devait souvent s'absenter pour les affaires publiques, on comprend également qu'elle s'occupait des champs. Son mari devait être sûr d'avoir une épouse en laquelle son cœur pouvait avoir une entière confiance. Elle travaillait, comme dit l'Ecriture, la laine et le lin pour vêtir ses enfants et pour permettre à son mari de tenir avec honneur son rang parmi les magistrats du pays. La profonde piété de son mari demandait certainement aussi beaucoup de sacrifices lorsqu'il se retirait pour vaquer à la prière et s'entretenir avec Dieu. La récitation du chapelet n'était pas pour lui un passe-temps ou un jeu. Son âme voyait et vivait les mystères du rosaire. Les images pieuses retrouvées dans son ermitage remplissaient son âme de ferveur. Il était entièrement rempli de Dieu.

Il est certain que tout Suisse ne peut pas comprendre cela : mais chacun doit pouvoir entourer de respect ceux qui sont favorisés de telles grâces. Nous souhaitons aux magistrats de notre chère patrie qui se sacrifient dans les affaires publiques pour le bien du pays sans rencontrer toujours assez de compréhension et de reconnaissance, qu'ils aient des épouses qui possèdent les mêmes qualités que celle de Nicolas de Flue.

Au cours de cette vie matrimoniale profondément chrétienne et bénie de Dieu, mûrissait dans cet homme la conviction que Dieu lui demandait le sacrifice de se séparer de sa femme et de ses enfants par amour du Christ. Notre époque ne comprend la séparation que si les rapports entre époux sont compromis à tel point que le juge estime la vie commune impossible. Dans la maison de Nicolas de Flue il n'était certainement jamais question de choses semblables. Mais ces deux âmes avaient compris le sens de la parole de saint Paul qui recommande aux époux de se séparer pour un temps, afin de s'adonner à la prière. Ces époux n'ignoraient pas la recommandation de Notre-Seigneur adressée au jeune homme riche de tout quitter pour être parfait. L'idéal de la virginité et les sacrifices que cela comportait, même dans le mariage heureux, était une chose profondément enracinée dans le sentiment religieux du moyen âge. L'enseignement de l'Ecriture était rendu vivant par les légendes. Qu'on pense à sainte Ursule et ses 10 000 compagnes qui ne voulaient pas sacrifier aux barbares l'honneur de leur virginité. Leur image et leurs reliques se trouvent sur des milliers d'autels. Qu'on considère enfin que, trois fois par jour, à l'Angélus, le souvenir de la Vierge immaculée revenait dans la prière.

Malgré l'atmosphère favorable créée en faveur du grand sacrifice, la séparation de sa femme et de ses enfants fut extrêmement pénible pour Nicolas de Flue. Il semble qu'il dut aller très loin, jusque vers Bâle, pour maîtriser la douleur de sa séparation. Ce n'est qu'après s'être retiré au Klisterli qu'il retrouva le calme nécessaire pour s'établir au Ranft. Nous nous représentons ses adieux dans une atmosphère semblable à celle qui existe lorsqu'un enfant unique part pour entrer dans un couvent cloîtré très austère. Il faut pour cela l'audace d'un amour passionné pour le Crucifié.

Nous trouvons certainement une explication de sa décision dans sa vie de piété qui avait atteint un degré élevé de perfection. Il était favorisé de grâces extraordinaires, d'extases et de visions. Comme nous trouvons des grâces de ce genre chez saint Paul, nous n'avons pas le droit de passer outre sans y prendre garde, car nous ne pouvons pas prescrire à Dieu de quelle manière il doit

se manifester à ses amis de prédilection sur terre. Nous devons également supposer que le sage curé de Kerns, qui se chargeait, comme confesseur, de la direction spirituelle de cet homme, en savait plus long que nous sur les états surnaturels et mystiques qui dépassent les voies ordinaires de notre manière de voir trop souvent imprégnée de matérialisme et de rationalisme. Il s'y ajoutait le miracle du jeûne. Dès le commencement de son séjour jusqu'à sa mort, donc pendant vingt ans, le bienheureux s'abstint de toute nourriture et de toute boisson. Lui-même n'en parla que sur les plus pressantes instances et toujours avec une très grande humilité et beaucoup de réticence, comme s'il craignait de perdre cette grâce en la divulguant. L'autorité civile le surveilla longtemps de très près ; l'autorité ecclésiastique de même ne manqua pas de le mettre à l'épreuve ; les résultats confirmèrent le miracle. Ses contemporains ne doutèrent pas de la réalité de son jeûne continuel dont on parlait à l'étranger ; il y avait cependant des gens qui en cherchaient une explication naturelle. L'Eglise, elle aussi, dans le procès de canonisation, insiste sur les explications naturelles jusqu'à ce que l'impossibilité de celles-ci soit absolument démontrée.

La Diète de Stans.

Nicolas de Flue vivait adonné à la contemplation. Souvent il fut ravi en extase et, par ses pénitences, il semblait éloigné des préoccupations temporelles. A cette époque, en 1481, eut lieu la Diète de Stans. L'intérêt que Nicolas de Flue prit aux chicanes entre les cantons villes et les cantons campagnards, qui duraient déjà depuis des années, ne fut-il pas un retour à son activité politique antérieure ? Regrettait-il peut-être même d'avoir refusé la dignité de landamman qui lui avait été naguère offerte ? Non, car ses préoccupations pour les difficultés de sa patrie, qui risquaient d'aboutir à l'effondrement de la Confédération, ne furent pas l'expression d'une passion politique, mais uniquement le fruit de sa conception religieuse des problèmes de la vie publique. Le moyen âge ne connaissait pas la séparation de la politique et de la religion ; il n'y avait qu'une seule et unique conception de la vie dans tous les domaines. Nicolas de Flue a exprimé lui-même son point de vue dans ces paroles : « La paix est toujours en Dieu », ce qui veut dire qu'en Dieu il y a la *tranquillitas ordinis*, le calme dans l'ordre. Cela est tellement propre à l'essence divine que Dieu doit exiger de tout être raisonnable qu'il collabore dans la mesure de ses moyens à la réalisation de cette *tranquillitas ordinis*. La réalisation de la paix est devenue chose difficile par suite du péché. La discorde règne parmi les hommes ; mais par la justice et la charité elle peut être surmontée. Nicolas de Flue entendit ses visiteurs anxieux lui dire que la paix dans la patrie était troublée ; il dut donc profiter de l'occasion offerte pour rétablir la paix, le calme dans l'ordre. Pour cette raison, il donna aux membres de la Diète, divisés, la formule qui permit de trouver l'union et la paix. Sa parole dissipa les nuages et l'orage menaçant, parce qu'elle était si profondément basée sur la foi. Les confédérés, auparavant exaspérés, se préparaient déjà à rentrer chez eux pour se combattre mutuellement par les armes. En une heure la paix fut rétablie. Les confédérés, encore désunis il y a un instant, s'embrassèrent, les larmes dans les yeux. Les cloches du pays annoncèrent l'heureux événement.

Il faut placer dans la même ligne de la réalisation de la paix au sein de la Confédération, les recommandations du saint ermite : « Ne vous embarrassez pas des affaires de vos voisins et ne vous liez pas à des puissances étrangères. » « N'élargissez pas trop les frontières de la Confédération, afin que vous puissiez d'autant mieux jouir dans la tranquillité et la paix de votre liberté conquise au prix de si grands sacrifices. » Voilà pourquoi Nicolas de Flue est appelé à juste titre le créateur de la neutralité suisse. Cette neutralité, pour lui comme pour nous, n'est pas faite d'égoïsme, elle constitue pour nous le moyen le plus sûr de maintenir notre indépendance et de nous rendre utiles à la communauté internationale.

Nos archives possèdent encore les documents de plusieurs cantons exprimant leur gratitude au médiateur de Stans et lui offrant des présents pour sa chapelle. Ce sentiment de reconnaissance resta toujours vivant dans le cœur des Suisses. Il se manifesta d'une manière particulièrement émouvante en 1917, à l'occasion du 500e anniversaire de la naissance de Nicolas de Flue. Des masses de pèlerins se rendirent à cette fête. Le bataillon de montagne du canton d'Obwald, avec sa fanfare, accompagna à l'église S. Exc. Mgr Schmid von Grüneck, qui célébra l'office pontifical et prononça l'allocution de circonstance. A l'Assemblée, M. Schulthess, président de la Confédération, et M. Ming, landamman, prirent la parole. Le général de l'armée suisse, Ulrich Wille, et de nombreux officiers qui, durant la guerre de 1914-1918, veillaient à nos frontières, étaient accourus. La veille de la fête, comme le 15 août, on sonna les cloches dans tout le pays.

A l'occasion de la fête fédérale d'action de grâces, nous émettons le vœu ardent que la paix de Dieu, prêchée avec tant d'insistance et tant de succès par l'ermite du Ranft, puisse toujours être sauvegardée dans notre patrie.

Le Saint du Ranft.

Tout le peuple suisse, sans distinction de confession et de langues, s'accorde à reconnaître les éminents services rendus à la patrie par Nicolas de Flue, ainsi que sa vie profondément chrétienne, qu'il s'agisse de sa vie privée ou de sa vie publique. Son nom sera donc toujours prononcé avec respect dans toute église et toute école chrétienne. Les catholiques suisses s'efforcent de donner plus d'importance encore à ce respect par le culte religieux qu'ils rendent à Nicolas de Flue. Nous sommes intérieurement convaincus, et nous ne craignons pas de l'affirmer, que cet ermite peut être notre intercesseur, un ami et un « confédéré » dans ce monde vers lequel nous sommes en route. Depuis longtemps nous l'appelons bienheureux ; nous l'avons fait tant de fois avec des sentiments d'une religieuse vénération. Nous avons trouvé tout naturel que notre autorité religieuse suprême à Rome, gardienne de la foi catholique, examine, dans un procès ecclésiastique, si notre vénération pour cet ermite peut être autorisée. Il s'agit principalement de prouver que Nicolas de Flue possédait les vertus chrétiennes non seulement à la manière d'un bon chrétien, mais à un degré héroïque. Rome a bien voulu donner suite au désir exprimé par les évêques suisses. Par un long procès, mené avec une très grande minutie, il a été établi que Nicolas de Flue est pour nous un véritable modèle de vie chrétienne par les vertus héroïques qu'il a pratiquées. Il peut être présenté, non seulement à la Suisse catholique,

mais au monde entier tourmenté par la guerre, comme le père de la paix. La canonisation ne déclare pas que, maintenant, un homme peut entrer au ciel qui ne s'y trouvait pas jusqu'ici. La décision de l'Eglise affirme que le personnage qui est proclamé saint s'est distingué à tel point dans la pratique héroïque des vertus qu'il a droit au culte et à la vénération publics. Son union avec Dieu est si parfaite qu'il peut nous obtenir les bénédictions de Dieu et la paix.

La doctrine catholique du culte des saints reconnaît sans ambages que les saints sont comme nous des hommes en chair et en os. Ils ressentent les mêmes difficultés que nous et ne cachent pas leurs sentiments humains : ils se plaignent, ils gémissent, ils pleurent comme tous les hommes. Ils ne sont pas plus que nous au-dessus des dangers et des violences des passions : ils reconnaissent sans fausse honte que ces passions subsistent en eux, et qu'ils les ressentent. Ils le disent avec une grande franchise ; c'est pour cela qu'ils dominent leurs sens avec une telle austérité. Ils veulent éviter que les mauvaises inclinations ne prennent le dessus et n'étouffent la vie de l'âme. Ils sont loin de croire que la nature humaine est bonne par elle-même, qu'il n'y a pas de péché originel, qu'on peut laisser libre cours aux instincts. Ils sont convaincus que notre nature inclinée au mal ne peut pas être dominée par le seul entraînement du corps, qu'il faut, sans négliger le corps, avant tout former l'âme. L'homme est en route vers Dieu ; c'est un chemin de purification. Sur ce chemin, conformément à la parole de saint Paul, il faut mourir à bien des choses. C'est douloureux et dur comme une mort. Une fois que le mal est dominé, alors seulement le bien peut germer et porter des fruits.

La prière qui lui est attribuée montre que Nicolas de Flue et son époque avaient une profonde conviction que la montée vers Dieu est un chemin de purification. Cette vérité est, hélas ! aujourd'hui trop souvent méconnue :

« Seigneur Dieu, enlevez de moi tout ce qui m'éloigne de vous ; Seigneur Dieu, donnez-moi ce qui m'approche de vous ; prenez-moi à moi-même et donnez-moi tout à vous. »

Pour le monde moderne, qui ne connaît plus la pénitence et la mortification volontaires, la vie de Nicolas de Flue est une exhortation à se purifier et à se sanctifier au moins par les sacrifices exigés par notre vocation ou notre profession. Celui qui a compris les leçons éloquentes de travail et de pénitence données par le saint ermite du Ranft, saisira également que d'innombrables personnes s'approchent avec vénération de sa chapelle et de son ermitage, de ses images et de ses reliques, lui demandent d'être auprès de Dieu leur intercesseur et le prennent pour leur modèle, dans la vie privée et la vie de famille, à l'église, au service militaire et dans les fonctions publiques.

Nous sommes persuadés que les confédérés non catholiques, eux aussi, nous comprendront lorsque nous irons à Rome pour y entendre proclamer l'heureux aboutissement du procès de canonisation. On nous comprendra d'autant mieux qu'il est établi par des miracles prouvés de façon absolument certaine que Dieu est intervenu de façon tout à fait extraordinaire dans la vie de cet homme. Ainsi il est manifeste qu'il était et qu'il est un ami de Dieu et un saint.

Etant donnés les temps que nous vivons et les difficultés de voyage, considérant que l'activité charitable de la Suisse en faveur des victimes de la guerre a absorbé des moyens considérables et doit continuer encore, tout se déroulera dans un cadre très modeste. Les joies des fêtes de la canonisation doivent être intérieures plus qu'extérieures. Dans cette attente, les évêques suisses prient leurs fidèles de renouveler la vie chrétienne de leurs familles selon le modèle du bienheureux du Ranft.

Comme de coutume, nous recommandons le pays tout entier à la protection toute-puissante du Père céleste et à l'intercession de la Très Sainte Vierge et du bienheureux Nicolas de Flue.

Donné à Einsiedeln, en notre conférence annuelle.

✝ Victor BIELER, *évêque de Sion, doyen des évêques suisses* ; Angelo JELMINI, *évêque de Thermes, administrateur apostolique du Tessin* ; François DE STRENG, *évêque de Bâle et Lugano*; Joseph MEILE, *évêque de Saint-Gall* ; Christian CAMINADA, *évêque de Coire* ; François CHARRIERE, *évêque de Lausanne, Genève et Fribourg* ; Louis HALLER, *évêque de Bethléem, Abbé de Saint-Maurice.*

P.-S. — La présente lettre pastorale a été lue du haut de la chaire dans toutes les églises et chapelles de nos diocèses, le jour de la fête fédérale d'action de grâces.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

MARS 1947

DIMANCHE 16. — En la cathédrale Notre-Dame de Paris, une Messe est célébrée et un *Te Deum* chanté en l'honneur du 8e anniversaire du couronnement de S. S. Pie XII.

— Mort de S. Exc. Mgr Le Marec, vicaire général des diocèses d'Haïti en France, survenue au Grand Séminaire de la Mission d'Haïti, duquel il était supérieur. Né à Languidic (Morbihan), le 5 février 1879, prêtre en 1901, il partit peu après pour Haïti (à Port-au-Prince). En 1905, il est choisi pour être professeur de morale au Séminaire Saint-Jacques et, en 1911, supérieur. Il était prélat de Sa Sainteté depuis 1932.

— Le *Journal Officiel* publie un décret chargeant M. François Mitterand de l'intérim du ministère dont M. Bourdan, souffrant, est titulaire.

ETRANGER. — A la Conférence de *Moscou*, le général Marshall informe M. Molotov qu'il ne croit pas utile d'entamer des conversations sur la Chine.

— M. Hélou, premier représentant diplomatique libanais près le *Vatican*, présente ses lettres de créance au Saint-Père. (Voir *la D. C.*, t. XLIV, col. 509.)

— Sur proposition du gouvernement britannique, le roi Farouk nomme sir Robert Howe gouverneur général du *Soudan*, en remplacement de sir Hubert Huddleston, démissionnaire.

LUNDI 17. — La grève de la presse parisienne, déclenchée le 13 février, prend fin et les journaux paraissent à nouveau.

— M. Depreux, ministre de l'Intérieur, évoque les opérations de police qui viennent d'avoir lieu dans la région parisienne, dont un certain nombre ont été dirigées en vue de parer à des complots contre la République (dépôts d'armes, etc.).

ETRANGER. — A la Conférence de *Moscou*, les U. S. A., la Grande-Bretagne et l'U. R. S. S. exposent leurs thèses sur l'Allemagne.

— A *Moscou*, à la demande du ministre français, le maréchal Staline reçoit M. Bidault, qui lui expose les thèses françaises sur l'Allemagne.

— En *Palestine*, la loi martiale, instituée le 2 mars, est levée dans les zones de Tel-Aviv et de Jérusalem.

— A *Oslo*, le prix Nobel de la paix est décerné à M. Paul Percy Harris, âgé de 68 ans, de Chicago, fondateur du *Rotary-Club*.

MARDI 18. — M. Monnerville (R. G. R.), conseiller de la Guyane, est élu président du Conseil de la République au 2e tour de scrutin, par 141 voix contre 131 à M. Martel (comm.). Né à Cayenne le 2 janvier 1897, docteur en droit et licencié ès lettres, il est élu député de la Guyane en 1932 et 1936 ; sous-secrétaire d'Etat en 1937 et 1938. Il s'engagea en 1939 et entra par la suite dans la Résistance ; il présida, à l'Assemblée consultative, la Commission de la France d'outre-mer. Il est membre du Conseil du plan Monnet et vice-président du Conseil de la République depuis le 27 décembre 1946.

ETRANGER. — A la Conférence de *Moscou*, M. Bidault expose la thèse française sur les principes économiques du règlement allemand et les réparations.

— La France rompt les négociations commerciales avec la *Bulgarie* et expulse deux journalistes bulgares accrédités à Paris.

MERCREDI 19. — La Ligue féminine d'Action catholique française (L. F. A. C.) tient à Paris, les 19 et 20 mars, un Congrès national auquel participent 1 400 dirigeants, 170 prêtres. Thème : *Pour la paix du monde... l'unique message*.

— A l'Assemblée nationale s'achève le débat sur l'Indochine. Les communistes s'abstenant, la confiance est accordée au gouvernement à l'unanimité des 421 votants.

— M. Robert Schuman, ministre des Finances, précise devant la presse qu'il ne reste plus à résorber que 20 milliards pour assurer l'équilibre du budget ordinaire de 1947.

— Le Conseil national du parti socialiste tient sa première séance à Paris.

ETRANGER. — *En Belgique*, M. Spaak forme le nouveau Cabinet avec les socialistes (8), les chrétiens-sociaux (11) et 2 techniciens, communistes et libéraux ayant refusé leur participation. Le chef du gouvernement est en même temps ministre des Affaires étrangères.

JEUDI 20. — Conformément à la Constitution, la question de confiance sur les crédits militaires pour l'Indochine, posée à l'Assemblée nationale par M. Ramadier, sera votée un « jour franc » après son dépôt, soit samedi.

— Duong-Bach-Maï, membre de la délégation du Viet-Nam à Paris, est arrêté pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat et interné à Djibouti.

— Par arrêté du ministre de l'Intérieur, M. Luizet, préfet de police, est suspendu de ses fonctions. Cette mesure n'atteint en rien l'honorabilité du haut fonctionnaire. M. Ziwès assurera l'intérim.

ETRANGER. — L'*Osservatore Romano* annonce la mort de S. Exc. Mgr T. E. Mc Laughlin, évêque de Paterson (*U. S. A.*). Né à New-York le 15 juillet 1881, prêtre en 1904, élu évêque titulaire de Nisa (en Lycie), le 18 mai 1935, il fut transféré à l'évêché de Paterson le 16 déc. 1937.

— *De Tijd* annonce la nomination du R. P. Nicolas Verhoeven, des Missionnaires du Sacré-Cœur de Jésus d'Issoudun, comme vicaire apostolique de Menado (*Indonésie*). Il succède à Mgr W. Panis. Né à Oisterwijk (Pays-Bas), le 2 juin 1896, prêtre à Utrecht le 15 août 1922, il partit en oct. 1923 pour la Nouvelle-Guinée néerlandaise. De retour aux Pays-Bas en 1935, il fut élu provincial de la province néerlandaise de sa Congrégation.

— Le général Cornelius Ryan est nommé commandant du secteur américain de *Berlin*, à la place du général Keating.

VENDREDI 21. — ETRANGER. — A la *Cité du Vatican*, le Pape Pie XII publie, à l'occasion du 14e centenaire de la mort de saint Benoît, l'Encyclique : *Fulgens radiatur*. (Voir *D. C.*, t. XLIV, col. 513.)

— En *U. R. S. S.*, un décret interdit les mariages entre Russes et étrangers.

— A *Rome*, M. Croizat, ministre du Travail, signe un accord franco-italien d'immigration en France de 200 000 travailleurs italiens en 1947.

— L'ambassadeur des U. S. A. à *Varsovie* démissionne, accusant le gouvernement polonais de mépriser ses obligations internationales.

SAMEDI 22. — A l'Assemblée nationale, tous les membres du gouvernement ayant voté la confiance, M. Ramadier ne démissionne pas, malgré l'abstention du groupe communiste.

— Mort de Mgr Pierre Rossillon, évêque de *Vizagapatam* (Indes), en son évêché. Né le 22 septembre 1874, à La Biolle (diocèse de Chambéry). Missionnaire de saint François de Sales d'Annecy, part pour l'Inde en 1893, prêtre en 1898, succède en 1925 à Mgr Clerc, comme évêque de Vizag. Multiplie les écoles, forme un clergé indigène, des Sœurs indigènes, développe hôpitaux et maternités. Ecrivain de qualité, il a publié : *Sous les palmiers de Coromandel, Les chevaliers de la brousse, Les drames de la vie indienne, Les moissonneurs du Coromandel*, surtout la revue bimensuelle *Le Missionnaire indien*, et quantité d'articles dans les journaux et revues missionnaires de l'Inde et de la France. En 1944, il fêta son jubilé épiscopal et reçut un coadjuteur en la personne de Mgr Baud.

ETRANGER. — A la Conférence de *Moscou*, abordant le problème du futur régime politique de l'Allemagne, M. Molotov se prononce pour le retour à la Constitution de Weimar et M. Bidault pour le fédéralisme le plus large.

— En *Hollande*, mort de M. Salverda de Grave, universitaire et philologue hollandais, professeur à l'Université d'Amsterdam, docteur *honoris causa* de la Faculté des lettres de Paris et membre de l'Académie royale des Pays-Bas.

DIMANCHE 23. — ETRANGER. — *La Croix* annonce la mort à *Rome* du prince Domenico Orsini, assistant au trône pontifical, à l'âge de 79 ans.

— A *La Nouvelle-Delhi*, 32 nations participent à la Conférence des relations asiatiques, ouverte par le pandit Nehru.

LUNDI 24. — Intronisation à Tarbes de S. Exc. Mgr Théas, nouvel évêque de Tarbes et Lourdes. L'intronisation à Lourdes a lieu le lendemain.

— M. Gérard Bauer est élu président de la Société des gens de lettres.

ETRANGER. — Les communistes détruisent les Missions de Chien-Chien, King-Chien et Toming, situées au sud de Pékin (*Chine*) et appartenant aux Pères de la Compagnie de Jésus français, autrichiens et hongrois.

— Lord Mountbatten prête serment et prend ses fonctions de vice-roi de l'*Inde*.

— Le gouvernement du *Venezuela* démissionne.

MARDI 25. — A la primatiale Saint-Jean, de Lyon, S. Exc. Mgr Ancel, Supérieur général du Prado, est consacré évêque de Myrina et auxiliaire de S. Em. le cardinal archevêque de Lyon. (Voir *D. C.*, t. XLIV, col. 448.)

— A la suite d'incidents relatifs à la présidence de la Commission d'enquête sur les événements de 1933 à 1945, les députés communistes se retirent de cette Commission.

ETRANGER. — En *Italie*, l'Assemblée constituante se prononce par 350 voix contre 140 (socialistes) pour l'inclusion des accords de Latran dans la nouvelle Constitution.

— Un accord est signé portant la création des *Etats-Unis d'Indonésie* et mettant fin aux hostilités. Cette création est subordonnée à la couronne de Hollande.

MERCREDI 26. — M. Hoffherr est nommé haut-commissaire au Cameroun.

— Institué en vertu de l'article 25 de la Constitution, le Conseil économique est installé au Palais-Royal par MM. Ramadier et Herriot, auxquels répond le doyen d'âge de la nouvelle Assemblée, M. Vimeux, de la corporation agricole.

ETRANGER. — *La Croix* annonce la nomination de S. Exc. Mgr Marina, ancien délégué apostolique en Turquie, comme nonce apostolique au *Liban* (Il sera le premier à occuper cette fonction), et celle du prince Aspreno Colonna comme assistant au trône pontifical.

— Au cours de sa première séance à *New-York* (à laquelle le représentant de l'U. R. S. S. n'assistait pas), le Conseil de tutelle de l'O. N. U. élit président M. Francis Sayre, délégué des U. S. A.

— La *Bulgarie* et l'*Egypte* décident de rétablir leurs relations diplomatiques.

JEUDI 27. — Elu à l'Académie française le 4 avril 1946, au fauteuil de Maurice Donnay, M. Marcel Pagnol, assisté de ses parrains, MM. André Chaumeix et Pasteur Vallery-Radot, est reçu sous la Coupole par M. Jérôme Tharaud. Né à Aubagne (Bouches-du-Rhône), en 1895, il se destine d'abord à l'enseignement. Licencié ès lettres, il débute en 1915 comme professeur d'anglais au collège de Tarascon, puis au collège de Pamiers (1917). Il enseigne à Paris, au lycée Condorcet, en 1922, après avoir été répétiteur aux lycées d'Aix-en-Provence (1918) et de Marseille (1920). Il écrit, élève, un drame en vers : *Catulle* (publié en 1922). Il fonde une revue littéraire : *Fantasio*, qui deviendra *Les Cahiers du Sud*. Parmi ses œuvres, citons : *Jazz*, *Topaze* (comédie, 1928), *Marius* (1929), *Fanny* (1931, suite de *Marius*), *Phaéton* (1931, seconde version de *Jazz*), etc.

ETRANGER. — Des grèves et des manifestations se produisent dans la *Ruhr*, en raison de la situation alimentaire qui devient grave.

— Sous forme d'un *Livre blanc*, le gouvernement de *Grande-Bretagne* publie (à la suite du gouvernement américain) le texte des accords et des protocoles de Yalta et de Potsdam.

VENDREDI 28. — Dom Robert, élu le 17 février Abbé de la Trappe de Notre-Dame d'Acey (Jura), reçoit la bénédiction abbatiale. Né à Morteau (Doubs), le 19 août 1906, entré à Notre-Dame d'Acey le 1er mai 1928, prêtre en 1934, il est nommé prieur de Notre-Dame d'Aiguebelle en 1937 ; supérieur de Notre-Dame de l'Atlas (Algérie) la même année, en décembre ; revient à Acey, où il succède, comme Abbé, à Dom Eugène, élu, il y a quelques mois, Père Abbé d'Aiguebelle.

— M. Bollaert, nouveau haut-commissaire en Indochine, quitte la France pour Saïgon, où il prendra possession de son poste.

ETRANGER. — *L'Osservatore Romano* publie la nomination du R. P. Joseph Hascher, de la Congrégation du Saint-Esprit, comme évêque titulaire d'Elis et prélat *nullius* du Haut-Jurua (*Brésil*). Né le 9 décembre 1890, dans le Haut-Rhin, Mgr Hascher fit ses études à Saverne et Chevilly. Envoyé en 1901 dans les Missions portugaises de l'Angola, il en devint le supérieur. Il rentra en France en 1934 et fut, de 1940 à 1945, le supérieur principal de la Congrégation du Saint-Esprit pour l'Alsace et la Lorraine. En 1946, il est nommé visiteur canonique des Missions des Pères du Saint-Esprit en Amazone (Brésil). Il sera sacré le 5 juin prochain à Blotzheim, par Mgr Weber, évêque de Strasbourg.

— D'importantes manifestations et des grèves se renouvellent dans la *Ruhr*, notamment à Dusseldorf et Essen, où la crise alimentaire demeure grave.

— En *Angleterre*, la Chambre des Communes ratifie les traités de paix avec les satellites de l'Allemagne.

— A la suite d'importants troubles, l'état d'exception est proclamé à *Calcutta*.

— M. Stanton Griffis est nommé ambassadeur des Etats-Unis en *Pologne*.

SAMEDI 29. — Le *Journal Officiel* publie le décret fixant les attributions du ministre de la Défense nationale.

ETRANGER. — *La Croix* annonce la nomination à l'archevêché titulaire de *Pario* de S. Exc. Mgr Alexandre Evreinoff, évêque titulaire de Pionia, ordinand à Rome pour le rite byzantin.

— La *Grèce* prend possession des îles du Dodécanèse.

— Pour la première fois depuis 1882, il ne reste plus de soldats britanniques au *Caire*, où le dernier contingent a quitté la capitale égyptienne pour la zone du canal de Suez.

— La *Bolivie* décide de rétablir des relations diplomatiques avec l'Autriche.

DIMANCHE 30. — A *Bruneval*, le général de Gaulle préside la cérémonie commémorative du coup de main britannique du 27 février 1942, appuyé par la Résistance française. Ayant exalté l'esprit de la Résistance, il parle du « cadre mal bâti où s'égare la nation et se disqualifie l'Etat ».

— A la suite de l'annulation du scrutin du 10 novembre, de nouvelles élections ont lieu dans la Drôme, où le M. R. P. obtient deux élus, les communistes 1 et les socialistes 1, les seconds ayant perdu un siège au détriment du premier.

ETRANGER. — A Oberhausen (*Allemagne*), le Dr Schumacher critique la politique allemande des Alliés.

LUNDI 31. — A la suite du discours prononcé à Bruneval par le général de Gaulle, M. Ramadier rencontre celui-ci à Colombey-les-Deux-Eglises.

ETRANGER. — Aux *Etats-Unis*, le président Truman signe la loi mettant fin à la conscription.

— Au *Canada*, M. Lacroix, député libéral de la province de Québec, fait adopter en première lecture une proposition mettant hors la loi le parti communiste canadien.

27 avril 1947. — N° 989. — Nouvelle série : N° 77

Ce numéro contient :

Actes de S. S. Pie XII. — Lettre Encyclique *Fulgens radiatur* (21. 3. 47), pour le 14e centenaire de la mort de saint Benoît 513

« A la jeunesse de France ! » Allocution de S. S. Pie XII aux représentants de la Jeunesse étudiante de France (7. 4. 47).. 527

Action catholique. — Le problème des races aux Etats-Unis. 1. Les catholiques et l'égalité des races.......... 531

2. La religion et la jeunesse noire.. 540

3. Les Eglises protestantes et la jeunesse noire 543

4. Action catholique et problème racial 546

Aumôniers militaires.......... 551

L'Action catholique et le clergé........ 560

Convention entre le Saint-Siège et l'Espagne (8. 12. 46).......... 561

La canonisation du bienheureux Nicolas de Flue. Lettre pastorale des évêques de Suisse (17. 9. 46).......... 565

Evénements et informations.......... 572

Le numéro 988 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Le directeur : R. Berteaux.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e.